



**COMPANYON**  
ENSEMBLE CONSTRUISONS  
NOTRE VILLE!

# **COMPANYON**

## **Programme d'action**

<b>Table des matières</b>	<b>page</b>
<b>1. Axes stratégiques</b>	<b>4</b>
1.1 Intégration pour tous	4
1.2 Vers une "éco-ville"	5
1.3 Entre autorités et citoyens la ligne est ouverte	5
1.4 Valorisons nos atouts !	5
<b>2. COMPANYON et Facteur 21</b>	<b>6</b>
<b>3. Projets</b>	<b>7</b>
3.1 Projets phares	7
3.2 Projets "Intégration pour tous"	8
3.3 Projets "Vers une éco-ville"	31
3.4 Projets "Entre autorités et population, la ligne est ouverte"	61
<b>4. Mesures pour la valorisation des atouts de Nyon</b>	<b>71</b>
4.1 Introduction	71
4.2 Mesures	71
<b>5. Suite du processus</b>	<b>74</b>
<b>Annexe</b>	

## I. Axes stratégiques

---

La démarche COMPANYON a été lancée avec cinq objectifs centraux :

- Accroître l'identification et l'intégration des habitants à leur ville
- Rapprocher les habitants des autorités politiques et administratives
- Inciter les habitants à s'impliquer davantage dans leur environnement social immédiat ainsi que dans la vie de leur commune
- Améliorer la qualité de vie des habitants en collant au plus près de leurs besoins
- Renforcer les liens entre les habitants des tous les âges et de toutes les origines

A la fin de cette démarche, se fondant sur les travaux de l'ensemble des participants à la démarche COMPANYON, la Municipalité formule quatre axes stratégiques portant sur l'intégration pour tous, des efforts pour aller vers une "éco-ville", les relations entre autorités et citoyens, ainsi que la valorisation des atouts dont dispose la ville de Nyon. Ils sont précisés ci-après.

La Municipalité est, par ailleurs, heureuse de constater qu'une partie des projets identifiés et élaborés par les habitants vont dans la même direction que les priorités qu'elle a développé de son côté pour la législature 2006-2011. Les deux programmes se complètent et se soutiennent ainsi en de multiples points.

De toute évidence nombre de propositions, émanant de la démarche COMPANYON et retenues par la Municipalité, dépasse le territoire communal. Dans ce contexte la Municipalité est parfaitement consciente de l'importance de la collaboration intercommunale et elle a entendu l'appel dans ce sens lancé par les participants.

Ainsi, les partenariats qui existent actuellement entre la Ville et le Conseil régional seront davantage formalisés, en particulier dans le domaine de la promotion économique et touristique, ainsi que du sport. Ils pourront éventuellement être élargis à d'autres domaines.

Par ailleurs, la Municipalité poursuivra les collaborations existantes dans le cadre de diverses instances dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité, de l'accueil de l'enfance, des énergies, de la gestion des déchets et de l'assainissement, du service du feu.

### I.1 Intégration pour tous

Alors que la ville grandit, il est nécessaire d'accompagner cette évolution par des efforts visant à assurer des liens sociaux forts et harmonieux :

- **Promouvoir et soutenir des infrastructures et activités culturelles et sportives** favorisant les liens entre les cultures et entre les générations, accessibles à toutes et tous, et suffisamment variées pour répondre aux besoins de tous les groupes de la population.

Il s'agit également de trouver un équilibre entre le développement d'infrastructures centralisées et le développement de lieux de rencontre et d'activités dans les quartiers.

- **Poursuivre la politique familiale existante de manière plus proactive** en renforçant les infrastructures, mais aussi en mettant mieux en réseau et en coordonnant les offres existantes et complémentaires.
- **Porter une attention particulière aux jeunes** soit en les intégrant dans des activités développant la responsabilité et l'esprit citoyen, soit en leur offrant la possibilité d'activités autonomes.

Il s'agit également d'identifier et de traiter de manière active les tensions potentielles entre les jeunes.

## I.2 Vers une "éco-ville"

Dans une ville où la croissance démographique restera très probablement soutenue durant les prochaines années, la triple problématique du logement, des déplacements et de l'aménagement du territoire prend une acuité particulière.

- Pour **favoriser un habitat attractif et accessible** (disponibilités de logements, environnement architectural et social de qualité), la Municipalité retient la notion d'"**éco-ville**" et d'"**éco-mesures**" à développer à l'échelle de la ville entière plutôt que de les concentrer à l'échelle d'un seul quartier.

Ainsi une réflexion doit être engagée sur les politiques et instruments communaux d'aménagement du territoire de manière à favoriser un urbanisme plus harmonieux, davantage compatible avec les objectifs du développement durable, qui permette d'atteindre l'objectif de densification du tissu urbain tout en maintenant sa qualité.

Cette urbanisation plus durable implique également la poursuite des efforts pour une gestion écologique des déchets et le développement d'une politique active d'économies d'énergies.

- Un urbanisme plus durable passe aussi par **une politique active de planification et de gestion de la mobilité** qui devra agir sur plusieurs angles et tenir compte des divers besoins des usagers.

## I.3 Entre autorités et citoyens la ligne est ouverte

Dans une ville en transformation, faisant face à des enjeux de développement complexes, la communication et le dialogue entre autorités et population sont particulièrement importants.

Il s'agit donc de **poursuivre les efforts pour une communication plus efficiente**, d'informer clairement les habitants et de les écouter activement, afin de construire un partenariat ouvert et transparent et de pouvoir mener à bien les projets qu'implique le développement de la ville.

Mais un dialogue se noue à deux, et ces efforts ne peuvent être porteurs de résultats que si les **habitants assument de leur côté leur devoir de s'informer et de s'exprimer, voire aussi de s'impliquer**.

## I.4 Valorisons nos atouts !

La Ville de Nyon recèle de nombreux atouts importants. La priorité doit donc aller à la valorisation des atouts existants dans la perspective d'**exploiter et développer la ville et son image en tant que centre urbain régional de qualité culturel, sportif, économique et environnemental**. Pour y parvenir cinq pistes seront suivies :

- Adapter les infrastructures aux ambitions de Nyon.
- Favoriser l'information, la coordination entre acteurs et la promotion de leurs activités.
- Reconnaître et soutenir les milieux associatifs actifs dans tous les domaines pour encourager la qualité et la pérennité de leur engagement.
- Renforcer l'action au niveau régional, reconnaître les apports des divers acteurs, les soutenir, les consulter.
- Défendre les intérêts de la région auprès des autres instances (Canton, Confédération, Agglomération franco-valdo-genevoise).

## 2. COMPANYYON et Facteur 21

---

Entre octobre 2006 et mars 2007, après une première étude de faisabilité, la Municipalité a engagé deux démarches participatives distinctes dans le but d'améliorer la qualité de vie à Nyon et de planifier le futur de la ville pour atteindre un développement durable :

- La démarche **COMPANYON** a été orientée vers les habitants, cherchant à comprendre comment ils perçoivent leur commune, quelles sont leurs attentes et à favoriser leur intégration.
- Parallèlement, la Municipalité a engagé une démarche *Facteur 21*, c'est-à-dire une évaluation de la politique et des actions communales du point de vue du développement durable. Cette évaluation a été menée à l'interne, dans le cadre d'une démarche participative associant les chefs des services communaux et les municipaux responsables de ces services.

Dans les grandes lignes, les domaines examinés lors de l'analyse *Facteur 21* se retrouvent assez bien dans les constats et réflexions des participants à **COMPANYON**.

Certaines différences d'appréciations méritent toutefois d'être relevées. Dans le domaine de l'urbanisme, en particulier, alors que les autorités considèrent que les instruments de planification et d'aménagement du territoire sont disponibles, les habitants de leur côté ne perçoivent pas une stratégie cohérente de développement de la ville. Au niveau des relations entre les autorités et la population également, les activités et efforts ne sont pas toujours appréciés de la même manière. Enfin, dans le domaine de la sécurité publique, les autorités estiment faire de grands efforts depuis longtemps, alors que les questions de violence, d'agression et d'incivilités ont été fortement discutées dans le cadre de **COMPANYON**, en particulier par les jeunes.

L'analyse *Facteur 21* a été menée alors que les priorités de législature n'avaient pas encore été établies par la Municipalité. Dans ce contexte les acteurs communaux avaient mis le doigt sur un certain manque de vision globale et de transversalité au sein de l'administration de Nyon. Cela était aussi ressenti par les participants à **COMPANYON**. Depuis lors les priorités ont été fixées et apportent cette nécessaire vision globale. Il n'en reste pas moins que la transversalité au sein de l'administration communale mérite une attention particulière et permanente.

### **3. Projets**

---

Tous les projets présentés dans ce chapitre ont été retenus par la Municipalité, dans la mesure où ils contribuent à un ou plusieurs des cinq objectifs centraux qu'elle avait définis dès le lancement de la démarche **COMPANYON**. Ces projets permettent en outre de mettre en œuvre concrètement les axes stratégiques définis au chapitre 1.

La description plus complète de l'ensemble des projets figure dans les pages qui suivent.

Les projets phares sont mis en évidence à la section 3.1, ci-après.

Les sections qui suivent présentent dans le détail tous les projets regroupés thématiquement:

- Les projets "Intégration pour tous", relatifs au vivre ensemble et à la politique familiale (section 3.2, page 8);
- les projets "Vers une "éco-ville", relatifs à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au logement, à la politique écologique, ainsi qu'aux transports publics et aux autres aspects de la mobilité (section 3.3, page 31);
- les projets "Entre autorités et citoyens, la ligne est ouverte", relatifs à la communication entre les autorités et la population de Nyon (section 3.4, page 61).

Pour chacun de ces ensembles de projets, une brève introduction précise les orientations auxquelles les projets proposés doivent contribuer. Ces orientations pourront servir de "boussoles" pour aider les autorités compétentes à préciser la manière de mettre en œuvre les projets proposés: elles constituent des compléments aux cinq objectifs définis initialement par la Municipalité pour la démarche **COMPANYON**.

#### **3.1 Projets phares**

Parmi l'ensemble des projets esquissés dans le cadre de **COMPANYON**, la Municipalité en a identifié quelques-uns comme étant des "projets phares". Ces projets ne sont ni meilleurs ni moins bons que les autres: la Municipalité les qualifie de projets phares dans le sens qu'ils donnent un bon éclairage, une illustration aisément compréhensible de la nature des projets développés au titre de **COMPANYON**.

Les projets phares ont été sélectionnés essentiellement en fonction des trois critères suivants:

- Ils cadrent particulièrement bien avec plusieurs des objectifs définis initialement par la Municipalité pour **COMPANYON**;
- Ils peuvent jouir d'une bonne visibilité auprès des participants à **COMPANYON**, mais aussi de l'ensemble des habitants de Nyon, de toutes générations;
- Ils s'inscrivent adéquatement dans les priorités politiques générales de la Municipalité, que ce soit en relation avec le programme de législature 2006-2011 ou avec d'autres démarches entreprises par la Commune (démarche *Facteur 21* en particulier).

Ces projets phares font ainsi partie de ceux qui pourront être réalisés en priorité, notamment ceux qui convergent avec des projets que la Municipalité envisageait en amont de la démarche **COMPANYON**, dans la mesure également où les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre sont disponibles.

## COMPANYON · PROGRAMME D'ACTION

Les projets suivants ont été retenus comme projets phares :

- PA1 : "Envies de quartiers"
- PA9 : "Centre multisport"
- PA20 : "Concept mobilité"
- PA26 : "Stratégie de communication"

### 3.2 Projets "Intégration pour tous"

#### 3.2.1 Introduction

Les projets développés dans ce domaine visent globalement à favoriser la création et le renforcement des liens sociaux entre tous les habitants de la ville de Nyon, quels que soient leur âge, leur culture, leur quartier de résidence ou encore leur situation familiale. La Municipalité retient la combinaison de moyens préconisée à cet effet: développement d'infrastructures à vocation sociale, culturelle et sportive (projets PA1, PA5 à PA11); promotion d'événements contribuant au dynamisme des relations sociales (projet PA2); ou encore soutien aux milieux associatifs actifs dans les domaines social, culturel, éducatif et sportif (projets PA1 à PA3).

Plusieurs des projets esquissés prennent en compte plus particulièrement les besoins de certains sous-ensembles de la population (les familles: projet PA3; les jeunes: projets PA4, PA10; les personnes âgées: projet PA5; les personnes récemment installées à Nyon: projet PA2). Par ailleurs, la préoccupation d'un bon équilibre entre les activités centralisées et celles qui devraient être développées plutôt dans les divers quartiers de la ville a aussi été entendue par la Municipalité (projets PA1, PA6, PA8 à PA10). Enfin, certaines mesures ont également été conçues dans la perspective d'un renforcement de la sécurité publique à Nyon (projet PA4).

#### 3.2.2 Projets retenus

Voir fiches de projets "Intégration pour tous" ci-après.

#### 3.2.3 Projets non retenus

Aucun.

# Envies de quartier

N° PA	PA1
N° FC	IS 2
Service responsable	SAS
Services partenaires	SAG, CLT, SPO
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Engager des programmes de développement communautaire par quartier visant à développer des projets participatifs.
- Promouvoir la création de lieux de rencontre ou *maisons de quartier* visant à faciliter les échanges intergénérationnels et interculturels.
- Restituer la conduite de la vie du quartier et son avenir aux habitants.
- Intégrer les aînés au sein de la communauté.

## Description générale du projet

- Engager le programme de développement communautaire de type *Quartiers Solidaires* dans les quartiers choisis, (projet en cours : Plantaz – Gai-Logis) dans le but de :
  - Mettre en relation les habitants et créer du lien dans les quartiers ;
  - Faire ressortir les besoins et les envies des habitants ;
  - Encourager la création de groupes au niveau local ;
  - Favoriser le développement de projets, sur la base des besoins émergents (ex :maisons de quartier ou lieux de rencontre) ;
  - Mobiliser les potentialités individuelles, sociales et matérielles du quartier.
- Accompagner les associations de quartier déjà constituées et actives dans leurs projets, notamment étudier les opportunités de construction ou d'aménagement de maisons de quartier (par ex. La Levratte).

## Actions nécessaires et localisation

- Explorer le quartier par enquêtes pour connaître les besoins spécifiques :
  - Organiser des forums de discussion communautaires ;
  - Créer des groupes de réflexion et d'actions ;
  - Stimuler et encourager le développement d'idées et de projets ;
  - Réaliser les projets qui ont émergé des forums.
- Consulter et accompagner les associations dès que des projets concrets de maisons de quartier ou lieux de rencontre sont envisagés.

## Bases légales et procédures

Convention à signer liant tous les partenaires institutionnels concernés.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Pour les maisons de quartiers : éventuellement droit de superficie, participation aux coûts de construction ou d'aménagement de maisons de quartier, participation à la location de locaux.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

Pro Senectute, Espace Prévention et Centre Médico-Social.

## Partenaires envisagés

Pro Senectute (garant pour programme de type "Quartiers Solidaires"), Espace prévention, Centre Médico-Social, Association Lire et Ecrire, associations de quartier.

## Calendrier de réalisation

Dès 2008.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

La Municipalité réfléchit actuellement à la future affectation de la maison Bel Automne.

Le projet de créer une maison de quartier à la Levratte faisant suite à la *Tente du dialogue* a été poursuivi et sa mise en œuvre fera l'objet d'une démarche participative.

Dans ses priorités de la législature la Municipalité a indiqué que le principe de participation sera intégré à l'élaboration de grands projets et elle a exprimé sa volonté de créer, petit à petit, des maisons de quartier dans chacun des quartiers de la ville dans une perspective de renforcement des liens sociaux indispensable au bien vivre ensemble.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA2

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet en préparation pour la maison de quartier à La Levratte.

Nouveau projet pour le programme de développement communautaire.

# Nyon ville multiculturelle - un atout à valoriser

N° PA	PA2
N° FC	IS 11
Service responsable	SAS
Services partenaires	CLT
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Favoriser toutes actions réalisables visant à une meilleure intégration suisses-étrangers.

## Description générale du projet

Promouvoir, développer, subventionner les activités et les projets en cours ou en développement, susceptibles de contribuer au *bien vivre ensemble* en Ville de Nyon. Donner la parole à tous les groupes concernés par la politique d'intégration au sein d'une commission communale.

Coordonner les initiatives et les projets des différents groupes culturels dans le but de mettre en place des actions cohérentes en matière d'intégration.

## Actions nécessaires et localisation

- Développer "Nyon Intégration" : poursuivre le soutien financier des cours de langues pour immigrés, des cours d'*intégration citoyenne*, des cours contre l'illettrisme et l'analphabétisme.
- Mettre en place une commission communale extraparlamentaire d'intégration suisses-étrangers, en adoptant une charte et des statuts.
- Maintenir et développer la Fête interculturelle : reconduire le soutien communal à cette manifestation.
- Reconnaître et soutenir les projets culturels, sportifs et sociaux à caractère intégratif : subventionner des initiatives et projets de groupes associatifs bénévoles à but non lucratif visant l'intégration (théâtre, musique, etc.).

## Bases légales et procédures

Loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du 23.01.2007 (Liepr).

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Environ fr. 50'000.-- par année. Le soutien financier est essentiellement constitué par la mise à disposition de locaux et de matériel.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

Cofinancement de l'Office fédéral des migrations, via le Canton de Vaud.

Recherche de fonds privés pour actions ponctuelles.

## Partenaires envisagés

Toutes les associations ou groupes constitués des communautés étrangères.

Coordinatrice cantonale en matière d'intégration des étrangers.

Caritas, Lire et Ecrire.

## Calendrier de réalisation

Actions permanentes.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Dans ses priorités de législature, la Municipalité prévoit la mise en œuvre d'actions dédiées au renforcement de l'intégration pour tous les groupes de la population, y compris les habitants de nationalité étrangère.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA1, PA4, PA26

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

En préparation ou existant pour les actions 1, 3 et 4.

Nouveau projet pour la commission communale extraparlamentaire d'Intégration Suisses-Etrangers.

# Famille en ville

N° PA	PA3
N° FC	IS 12
Service responsable	SAS
Services partenaires	Ecoles
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Mettre en application la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui prévoit des subventions aux Communes qui constituent des réseaux d'accueil de la petite enfance et créent des places d'accueil.
- Saisir l'opportunité du développement de plans de quartier pour implanter de nouvelles structures d'accueil de l'enfance.
- Développer le partenariat avec les grandes entreprises pour l'ouverture de crèches mixtes.
- Collaborer avec les écoles pour rechercher une plus grande harmonie dans les horaires scolaires. En parallèle, travailler à l'adaptation des horaires d'ouverture des structures d'accueil aux horaires scolaires et aux besoins des familles.
- Développer une véritable politique familiale en Ville de Nyon, notamment en favorisant l'accès aux places de garde d'enfants pour les familles dont les deux parents travaillent et les familles monoparentales, en priorité.

## Description générale du projet

Réunir toutes les structures d'accueil, parascolaires et préscolaires, UAPE, accueil familial de jour, et autres, dans un seul réseau qui offrira les avantages de la centralisation des places disponibles, du coût unitaire de l'heure de garde, d'une prise en charge de l'enfant scolarisé dès 7h30, et de faciliter la réflexion entre tous les partenaires pour l'harmonisation des horaires scolaires.

## Actions nécessaires et localisation

- Développer l'accueil familial de jour (mamans de jour).
- Créer le réseau nyonnais d'accueil de la petite enfance.
- Réaliser le projet d'UAPE du Couchant. Offrir des possibilités d'accueil supplémentaires aux enfants scolarisés, dès 7h30.
- Rechercher de nouvelles possibilités d'offrir des places de garde dans les quartiers en construction.
- Profiter de l'installation de nouvelles entreprises à Nyon pour leur proposer des accords de partenariat public-privé pour la création de structures d'accueil dans l'entreprise.

## Bases légales et procédures

Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et Règlement d'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (RAJE).

Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

UAPE du Couchant : fr. 1'500'000.-- (construction) + exploitation annuelle.

Subvention de la Commune aux structures en augmentation proportionnelle au nombre de nouvelles places de garde.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

Subvention cantonale de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Pensions des parents en fonction de leurs revenus.

## Partenaires envisagés

Structures d'accueil de la petite enfance (associations, fondations), écoles, Croix-Rouge, Canton.

## Calendrier de réalisation

Début 2008 pour la reprise du réseau familial de jour.

Courant 2008 pour la création du réseau d'accueil de la petite enfance.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Une des priorités annoncées par la Municipalité pour la législature consiste à aider les familles à concilier vie privée et vie professionnelle.

La Municipalité a décidé de créer un réseau d'accueil.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA1.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

En préparation pour la constitution du réseau et l'ouverture de l'UAPE du Couchant.

Nouveau projet pour les projets de partenariats avec les entreprises.

# Prévenir la violence

N° PA	PA4
N° FC	IS 13
Service responsable	SAS
Services partenaires	POL
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Agir en amont sur la question de la violence et de la résolution des conflits.
- S'adresser aux enfants dès l'âge de la scolarité.

## Description générale du projet

Poursuivre et renouveler les projets et réalisations en collaboration avec les écoles, axés sur la prévention de la violence, des incivilités et agressivité, en utilisant les outils pédagogiques les plus variés et les plus adaptés aux tranches d'âge.

Intervenir dans les quartiers directement auprès des jeunes et adolescents par divers projets d'animation et socialisation. Aller à la rencontre des jeunes et les mettre en lien avec les structures.

## Actions nécessaires et localisation

- Former à la communication non violente les élèves, enseignants et autres partenaires liés à l'enseignement.
- En collaboration avec les écoles, reconduire la formation *Aïkicom*, à savoir la gestion de la violence et de la maîtrise de soi par l'aïkido et réflexion sur la communication.
- Poursuivre la prévention des délits (par Police) et de la violence auprès des enfants de 6<sup>e</sup> année scolaire (1heure par classe et par année).
- Mettre en œuvre des actions de prévention ponctuelles dans les lieux stratégiques où se réunissent les jeunes.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Environ fr. 20'000.-- par an pour les projets de formation et de prévention.

Mise à disposition de l'équipe jeunesse du SAS.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

Canton (formation enseignants), parents d'élèves.

Fonds divers.

## Partenaires envisagés

Formateurs *Aikicom*, directions des écoles, corps enseignant, Espace prévention de la Fondation médico-sociale, Fondation médico-sociale, Association du Relais.

## Calendrier de réalisation

Année scolaire 2007-2008.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Dans ses priorités de législature, la Municipalité a relevé une série d'actions dédiées au renforcement de tous les groupes de la population, y compris les adolescents.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA1, PA2, PA3.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Existant pour les actions 1, 2 et 3.

Nouveau projet pour les actions de prévention ponctuelles dans des lieux stratégiques.

# Habitat 3D

N° PA	PA5
N° FC	IS 1
Service responsable	SAS
Services partenaires	URB, BAT
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Mettre à disposition des personnes âgées des logements adaptés ou protégés, en assurant le mélange entre les générations dans les quartiers et les immeubles, et sans forcément procéder au déplacement des personnes âgées.

## Description générale du projet

Dans le but de maintenir à domicile les personnes âgées à mobilité réduite, promouvoir la rénovation, l'adaptation, et la création de logements aux normes cantonales pour être qualifiés de *protégés et/ou adaptés et/ou subventionnés*.

Prévoir dans les quartiers des locaux communs disponibles à tous les habitants pour favoriser les activités intergénérationnelles.

## Actions nécessaires et localisation

- En tant qu'acteur direct, rénover ou construire des logements pouvant accueillir des personnes âgées à mobilité réduite en privilégiant des petites unités afin de favoriser le mélange entre les générations.
- Rénover la maison de Bourgogne.
- Décider de l'affectation de la maison de Bel Automne.
- Intégrer dans l'élaboration des plans de quartiers la notion de mixité intergénérationnelle.

## **Bases légales et procédures**

Loi sur le logement et ses règlements régissant notamment l'octroi des prêts sans intérêt pour le financement de la construction ou rénovation d'habitations destinées aux personnes âgées.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A évaluer en fonction des projets concrets.

## **Financement (et cofinancements)**

Commune.

Canton (prêts sans intérêt).

## **Partenaires envisagés**

Service de l'économie, du logement et du tourisme, Centre Médico-Social, Pro Senectute, Fondation du Midi.

## **Calendrier de réalisation**

Durant la législature 2006-2011.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Dans ses priorités de législature, la Municipalité a exprimé sa volonté d'engager des actions dédiées au renforcement de l'intégration pour tous les groupes de la population, y compris pour les aînés.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

Projet PA1 en ce qui concerne les locaux communautaires.

## **Catégorie de projet: proposition de l'administration**

- Projet en préparation.
- Nouveau projet pour la création de nouveaux lieux de vie protégés pour les personnes âgées.

# Centre culturel Perdtemps-Usteri

N° PA	PA6
N° FC	IS 3
Service responsable	CLT
Services partenaires	SAG, BAT, URB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Mettre à la disposition de la population de Nyon et de la région un centre culturel et de rencontres, lié à une salle de congrès/spectacles.

Ce centre permettrait à la population de se retrouver autour de spectacles, d'animations culturelles (expositions d'art contemporain, conférences, projections), de prestations culturelles - notamment autour du livre et d'autres supports multimédias (bibliothèque, médiathèque) et de lieux de convivialité (cafétéria, place de jeux pour enfants). Ce centre disposerait également de salles pour la formation et de locaux pour des activités créatrices.

## Description générale du projet

Ce centre peut être envisagé dans le cadre d'un immeuble existant ou d'une nouvelle construction sans salle de spectacles, toutefois, la solution la plus adaptée est certainement de l'intégrer au Plan de quartier Perdtemps-Usteri. Il y trouverait en effet une place idéale, et centrale, associée à la salle de congrès-spectacles et à proximité de la Place Perdtemps, réaménagée sans voiture.

Ce centre comprendrait :

- salle de congrès/spectacles ;
- salles de conférences / projections ;
- salle(s) d'exposition ;
- bibliothèque / médiathèque ;
- ateliers, locaux d'activités créatrices (à étudier plus avant) ;
- café, restaurant ;
- espace de convivialité extérieur (terrasses, place de jeux, exposition de sculptures, etc).

D'autres ateliers ou locaux d'activités créatrices pourraient également être prévus dans le cadre d'un autre site en ville de Nyon (PQ Vy-Creuse/Usine à gaz).

## Actions nécessaires et localisation

- Finaliser le Plan de quartier Perdtemps-Usteri.
- Etablir le cahier des charges et programme précis du lieu.
- Déterminer le mode d'exploitation et les coûts annuels.
- Réaliser la construction.

## **Bases légales et procédures**

Plan de quartier Perdtamps-Usteri à finaliser.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A étudier.

## **Financement (et cofinancements)**

Commune.

Partenariat public-privé à rechercher.

## **Partenaires envisagés**

Non encore déterminés.

## **Calendrier de réalisation**

Durant la législature 2006-2011.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

La réalisation du Plan de quartier Perdtamps-Usteri fait partie des priorités de la Municipalité pour assurer le dynamisme du centre-ville.

Les locaux d'information communaux prévu dans la description initiale du forum de consensus ne seraient pas compris dans ce projet, car il a été décidé de réaliser un lieu d'accueil et d'information à la place du Château 3 dans les locaux de l'hôtel de ville (voir projet IS14).

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA19, PA7, VAN3.

## **Catégorie de projet: proposition de l'administration**

Projet en préparation.

# Salles de spectacles à Nyon : une approche globale

N° PA	PA7
N° FC	IS 4 + IS 5
Service responsable	CLT
Services partenaires	SAG, BAT, URB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Mettre à la disposition de la population de Nyon et de la région des salles de spectacles de différentes capacités et vocations.

## Description générale du projet

Il s'agit de concevoir une complémentarité entre trois sites à salles de spectacles :

- Perdtemps-Usteri : capacité 1'000 places ; vocation congrès / cinéma ;
- Auditorium Marens : capacité environ 400-500 places assises ; spectacles d'accueil, vocation musique classique, musique lyrique, théâtre, danse ;
- Usine à gaz (2 salles) :
  - Salle existante transformée avec capacité augmentée à 600-800 places debout, vocation musiques actuelles ;
  - Nouvelle salle avec une capacité d'environ 200-300 places assises, spectacles de création, vocation théâtre, danse, humour, jeune public ;

Dans ce nouveau site culturel de l'Usine à gaz, serait compris également une salle de répétition destinée aux résidences et un local de répétition équipé destiné aux musiques amplifiées.

## Actions nécessaires et localisation

- Constituer un groupe de travail comprenant les services concernés avec des délégués municipaux et des chefs de services, des représentants des associations concernées et un mandataire extérieur.
- Réaliser une étude par ce groupe pour définir si l'hypothèse de départ citée ci-dessus est adéquate ou s'il faut imaginer d'autres scénarios d'articulation entre différentes salles de spectacles pour Nyon.

## **Bases légales et procédures**

A déterminer par URB.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A déterminer dans une deuxième phase d'étude.

## **Financement (et cofinancements)**

Commune.

Recherche de partenariat public/privé.

## **Partenaires envisagés**

Associations culturelles concernées.

## **Calendrier de réalisation**

Etude à réaliser dès 2008.

Réalisation des 3 sites dans un délai de 10 ans.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet fait partie des priorités de la Municipalité pour la législature dans le but de renforcer une culture vivante favorisant les contacts.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA6, VAN3, VAN4.

Plans de quartiers Perdtemps-Usteri et Vy-Creuse/Usine à gaz.

Rénovation de l'Aula de Nyon-Marens.

## **Catégorie de projet: proposition de l'administration**

Projet en préparation.

# Locaux de répétition

N° PA	PA8
N° FC	IS 6
Service responsable	CLT
Services partenaires	SAG, BAT, URB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Mettre à la disposition des groupes de musique de Nyon et de la région des locaux de répétition pour ensembles de musique acoustique et de musique amplifiée.

## Description générale du projet

En vue de pallier le manque de locaux de ce type dans notre ville :

- Mettre sur pied un réseau de personnes privées, d'institutions, d'associations, de fondations susceptibles de mettre à disposition ou de louer des locaux de répétition ;
- Encourager l'utilisation de locaux existants comme locaux de répétition ;
- Soutenir les initiatives individuelles et le réseau.

Ce projet part de l'hypothèse que des lieux adaptés ou adaptables à cette fonction existent à Nyon, mais qu'ils ne sont pas exploités et/ou pas connus.

## Actions nécessaires et localisation

- Inventorier les personnes privées, institutions, associations, fondations et prendre les contacts nécessaires ;
- Inventorier les lieux adéquats envisageables : friches industrielles, abris PC, autres locaux existants ;
- Déterminer les aides nécessaires à l'adaptation des locaux inventoriés et à leur exploitation.

## **Bases légales et procédures**

A déterminer au cas par cas.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A déterminer au cas par cas.

## **Financement (et cofinancements)**

Partenariat public/privé à rechercher.

## **Partenaires envisagés**

Usine à gaz, Fondation pour la Chanson et les Musiques Actuelles, Protection civile et autres.

## **Calendrier de réalisation**

Contact et inventaire : dans un délai d'une année.

Réseau et locaux en exploitation : dans un délai d'une année à trois ans.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet permettrait de répondre à la volonté municipale exprimée dans les priorités de législature de faciliter, à travers les activités culturelles, la rencontre en les habitants.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA1, PA7.

## **Catégorie de projet : proposition de l'administration**

Nouveau projet.

# Centre multisports

N° PA	PA9
N° FC	IS 10
Service responsable	SPO
Services partenaires	BAT, SEV, URB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Répondre au manque d'infrastructures sportives constaté en particulier pour les jeunes, mais aussi pour les adultes et les familles.
- Disposer des équipements nécessaires pour accueillir des manifestations, sportives ou autres, d'envergure suprarégionale.

## Description générale du projet

- Il s'agit de construire, dans le cadre du développement du centre sportif de Colovray, une halle qui apportera les éléments manquant actuellement au site pour en faire un vrai centre sportif. Cette halle pourra réunir les sports de salle en dehors des infrastructures scolaires existantes et pourra accueillir du public. Elle devra, en particulier, apporter une solution aux sports manquant d'installations et permettre ainsi aux sociétés existantes de perdurer.
- Ce projet pourrait également être complété par :
  - des activités de loisirs, telles un bowling, un parc d'aventure intérieur, un mur de grimpe, un boulodrome, des salles de combat, etc. ;
  - des possibilités d'hébergement et salles permettant de mettre sur pied une section sports-études, voir une académie de basket, par exemple.

## Actions nécessaires et localisation

- Finaliser l'étude du programme de cette nouvelle infrastructure pour passer à sa réalisation.
- Etudier la question des accès en transports publics et individuels, ainsi que du stationnement.

## Bases légales et procédures

Plan de quartier Colovray existant, éventuellement à modifier en fonction des activités de loisirs à associer à la halle multisports.

Un concours d'architecture sera nécessaire.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

17 millions de francs figurent au plan des investissements, mais ce montant est encore très provisoire et dépendra du programme définitif.

## Financement (et cofinancements)

Investissement communal.

Co-financements à chercher auprès des autres communes de la région et de partenaires privés.

## Partenaires envisagés

Autres communes et partenaires privés.

## Calendrier de réalisation

Durant la législature 2006-2011.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

La réalisation de la halle multisports fait partie des priorités de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

La création de cette halle à Colovray offre des synergies claires et importantes avec les infrastructures existantes sur le site.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA22, VAN6, VAN7, VAN11, VAN13.

Un projet privé de *practice* de golf est prévu par le propriétaire voisin de la parcelle, côté Genève.

## Catégorie de projet: proposition de l'administration

Projet en préparation.

# Skate-Park

N° PA	PA10
N° FC	IS 7
Service responsable	SPO
Services partenaires	SAS, BAT, URB, SEV
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Répondre à la demande des jeunes d'avoir quelques lieux autogérés, ainsi que des espaces *nouveaux sports*.
- Renforcer l'offre d'infrastructures sportives accessibles et participer à une meilleure qualité de vie de quartier.

## Description générale du projet

Il s'agit de réaliser un espace dédié au skateboard dans un espace libre d'accès pour les jeunes. La ville se développant aujourd'hui essentiellement au Nord des voies CFF, c'est dans ce secteur qu'une telle infrastructure offre la meilleure proximité.

## Actions nécessaires et localisation

- Etudier la réalisation d'un skate-park couvert traditionnel ou un bowl (structure semi-enterrée en béton qui limite les nuisances sonores au maximum) dans les plans de quartiers en développement.
- Associer les jeunes à l'élaboration du projet en travaillant étroitement avec l'équipe Jeunesse du Service des affaires sociales.

## **Bases légales et procédures**

Plan de quartier du Reposoir.

Dans le cas d'une réalisation à Colovray, une modification du plan de quartier devrait être envisagée en fonction des différentes activités à associer à la salle multisports.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

Non déterminé.

## **Financement (et cofinancements)**

Investissement communal.

Etudier la possibilité de partenariats public/privé.

## **Partenaires envisagés**

Implication des jeunes dans la réflexion.

## **Calendrier de réalisation**

Durant la législature 2006-2011.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet va dans le sens de la volonté exprimée par la Municipalité dans ses priorités de législature de favoriser la mixité des activités (logements, entreprises, commerces, loisirs) dans les quartiers et en particulier au Nord de la ville.

Si une installation complémentaire pouvait être réalisée à Colovray, cela renforcerait encore l'attractivité de ce pôle sports-loisirs.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA1, PA9, PA13.

## **Catégorie de projet : proposition de l'administration**

Nouveau projet.

# Patinoire/piscine

N° PA	PA11
N° FC	IS 9
Service responsable	SPO
Services partenaires	URB, BAT, SEV
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Répondre aux demandes pour la promotion de sports populaires et nouveaux, ainsi qu'au manque d'infrastructures sportives.

## Description générale du projet

Il s'agit de réaliser un centre de glace d'envergure régionale comprenant une patinoire et éventuellement également une piscine.

## Actions nécessaires et localisation

Poursuivre l'étude du projet, menée actuellement par les communes de Gland et Nyon, ainsi que le Conseil régional, en particulier en terme de financement et d'emplacement.

## **Bases légales et procédures**

Accord à établir entre les collectivités publiques et autres partenaires concernés.

Acquisition des terrains nécessaires.

Etablissement du plan de quartier, etc.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

Le budget dépend du projet qui sera retenu, il est en cours d'évaluation.

## **Financement (et cofinancements)**

Participation de la Commune à un financement par l'ensemble des communes concernées.

Vu son ampleur, ce projet pourra difficilement être réalisé sans partenariats privés.

## **Partenaires envisagés**

Ville de Gland et Conseil Régional.

Grandes entreprises de la région, associations internationales.

## **Calendrier de réalisation**

Indéterminé.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet est un exemple de la volonté exprimée par la Municipalité dans ses priorités de législature de profiter de synergies résultant de collaborations intercommunales efficaces.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

VAN8, VAN11.

Etude en cours pour une patinoire à St-Cergue.

Etude en cours pour une piscine à Chésereux.

## **Catégorie de projet: proposition de l'administration**

Projet en préparation.

### **3.3 Projets "Vers une "éco-ville""**

#### *3.3.1 Introduction*

Les projets développés au titre de cette thématique visent essentiellement à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation de l'attractivité et à la promotion d'un développement durable de la ville de Nyon. La Municipalité souhaite notamment promouvoir un aménagement du territoire et une urbanisation de qualité, des points de vue tant fonctionnel que social, économique, écologique ou encore esthétique. Certains projets s'appliquent à l'ensemble du territoire communal (projets PA12 et PA13), alors que d'autres concernent une zone plus spécifique comme les environs de la gare CFF (projet PA 24) ou le bord du lac (projets PA17 et PA18).

La disponibilité de logements en quantité et en qualité suffisantes est aussi souhaitée (projets PA14), de même que des mesures relevant de préoccupations écologiques (gestion rationnelle de l'énergie et des déchets: projets PA15 et PA16).

Une attention particulière est portée aux enjeux de mobilité. Il s'agit notamment de réduire les frictions entre multiples usagers de la voie publique ainsi que les nuisances liées au trafic automobile, que ce soit en agissant au niveau des circulations (projet PA20) et du parcage (projet PA21), ou encore par des mesures de promotion de modes de mobilité "doux" (projets PA18 et PA20). De manière complémentaire, une série de mesures concerne le développement des transports publics et la promotion de leur utilisation (projet PA22). Sur ce plan également, la Municipalité s'engage à donner des impulsions ainsi qu'à collaborer avec ses partenaires, dont les TPN.

#### *3.3.2 Projets retenus*

Voir fiches de projets "Vers une éco-ville" ci-après.

#### *3.3.3 Projet non retenu*

" Elargissement de la route de l'Etraz, création d'une deuxième voie" :

Ce projet consistait à élargir le tunnel sous les voies CFF afin d'améliorer la fluidité du trafic privé et public, soit réduire la pollution due aux moteurs tournant au ralenti. Avec la Grande Ceinture, le trafic continu en double sens est aussi indispensable à la route de l'Etraz pour assurer un accès fluide au centre-ville et au parking Perdtemps après la réalisation de la Grande Ceinture.

La Municipalité estime que ce projet n'est pas réalisable pour trois raisons essentiellement.

D'une part, l'option de développer la liaison Perdtemps – Etraz a été étudiée en 1985, puis définitivement abandonnée par les autorités, au profit de la création d'une nouvelle voie transversale au Nord de la Gare. Dans ce contexte, l'élargissement du tunnel n'a donc plus de raison d'être.

D'autre part, plutôt que de concentrer le trafic sur une rue pénétrante principale, la Municipalité privilégie l'option de répartir le trafic sur plusieurs axes. Dans ce contexte, le goulot d'étranglement constitué par le tunnel doit être maintenu pour réguler le trafic en direction du centre ville sur la route de l'Etraz et éviter de la transformer en voie principale de pénétration pour les quartiers sous voies CFF.

Enfin, en 1985 le projet de dédoublement du passage sous-voies avait été estimé à CHF 2.7 millions. Le coût actuel serait plus de CHF 5.5 millions.

# Urbanisme et architecture de qualité

N° PA	PA12
N° FC	UD 5
Service responsable	URB
Services partenaires	SAG, Ecoles, SAS, BAT, SEV, CLT
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Promouvoir la conception et la compréhension d'un urbanisme et d'une architecture de qualité.

## Description générale du projet

Il s'agit d'une part d'introduire un niveau d'exigence plus élevé dans le cadre des plans de quartiers et, d'autre part, de mettre en place des mesures d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture.

## Actions nécessaires et localisation

- Poursuivre les efforts pour proposer des plans de quartiers plus exigeants et plus précis en matière que qualités urbaines et de conditions de construction.
- Introduire des cours de sensibilisation dans les écoles (à l'exemple de ce qui est proposé dans les classes lausannoises).
- Proposer régulièrement des séminaires pour un large public avec des spécialistes en urbanisme et architecture.
- Organiser des expositions thématiques d'architecture et d'urbanisme à l'Espace de la Grenette.
- Dans le cadre de ces actions donner la priorité aux grands principes de l'urbanisme et illustrer le discours, entre autres, par des exemples architecturaux de qualité à Nyon et dans la région.
- Exposer et promouvoir les résultats des concours pour les projets communaux (constructions, aménagement, etc.).
- Mettre en œuvre une signalétique uniforme expliquant l'intérêt historique d'un bâtiment (à l'exemple des villes d'Italie).

## **Bases légales et procédures**

-

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A définir dès 2008.

## **Financement (et cofinancements)**

Commune.

Canton.

## **Partenaires envisagés**

Canton, écoles.

## **Calendrier de réalisation**

Dès 2008.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet rejoint à la fois la priorité municipale de renforcer l'information et la communication auprès de la population et celle de participer à la qualité architecturale de la ville.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA15.

Projet de communication du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise.

## **Catégorie de projet : proposition de l'administration**

Projet en préparation.

# Poumon de la Ville

N° PA	PA13
N° FC	UD1+UD6+IS8
Service responsable	URB
Services partenaires	SEV, SPO, MOB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Adopter un plan directeur couvrant l'ensemble du domaine bâti ou à bâtir, qui définisse de grandes zones de verdure et de récréation, réparties dans le tissu urbain pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un environnement de repos ou de récréation.
- Privilégier la création de zones vertes/sportives/récréatives de taille, plutôt que la multiplication de petites surfaces entre les bâtiments.
- Mettre sur pied les moyens nécessaires pour entretenir ces surfaces et ces équipements pour en garantir l'intérêt et la qualité.
- Encourager l'expression du patrimoine naturel en ville.

## Description générale du projet

Ce projet consiste à mettre en place une politique d'aménagement des espaces publics en rendant ces espaces plus conviviaux et plus lisible pour les différents types d'usagers et en favorisant la nature en ville.

## Actions nécessaires et localisation

- Elaborer un schéma d'aménagement des espaces publics et un plan d'action identifiant 2-3 projets phares en adoptant une perspective plus large que le territoire communal.
- Poursuivre la réalisation de terrains multisports en étudiant, dans le cadre du schéma d'aménagement des espaces publics, des emplacements autres que les préaux des écoles.
- Poursuivre le remplacement des haies stériles par des haies vives avec une diversité florale et biologique.
- Réaliser des plantages par quartier en alternative aux jardins familiaux.
- Etudier la possibilité d'introduire des mesures dans le cadre du règlement des constructions ou lors de l'établissement de plans de quartier, ainsi que d'autres mesures d'information, pour inciter les privés à participer à ces objectifs.

## **Bases légales et procédures**

Schéma directeur des espaces publics à établir.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A déterminer.

## **Financement (et cofinancements)**

Commune.

Propriétaires privés.

Partenariats public/privé à rechercher pour le financement des terrains multisports.

## **Partenaires envisagés**

Propriétaires privés, promoteurs.

## **Calendrier de réalisation**

Durant la législature 2006-2011 pour l'élaboration du schéma d'aménagement.

Mise en œuvre en fonction de la réalisation des quartiers.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet participera à la priorité exprimée par la Municipalité de réaliser des espaces publics attractifs donnant envie aux habitants de flâner, jouer et se rencontrer.

Il va également dans le sens d'un engagement clair pour la protection de l'environnement.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA1, VAN1.

Concept mobilité.

SDAN chantier 3.

## **Catégorie de projet: proposition de l'administration**

Projet en cours pour le schéma d'aménagement des espaces publics, la réalisation de terrains multisports et de suppression des haies stériles (90% réalisé sur le domaine public).

Nouveau projet pour les mesures d'incitation.

# Des logements pour tous

N° PA	PA14
N° FC	UD 4
Service responsable	SAS
Services partenaires	URB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Proposer des logements à des prix modérés.
- Proposer et favoriser la construction de logements dont le prix d'achat ou le loyer soient raisonnables et accessibles à des personnes ou familles dont le revenu est moyen ou inférieur.
- Favoriser le développement d'éco-quartiers.

## Description générale du projet

Il s'agit d'assurer autant que possible la mixité sociale à l'échelle de la ville et des quartiers par une politique communale du logement proactive associant divers types de mesures.

## Actions nécessaires et localisation

- Terminer la construction de dix appartements subventionnés à la Promenade du Jura.
- Réaliser le Plan de quartier Bourgogne Sud par la construction d'immeubles dont une partie des logements seront subventionnés.
- Dans le cadre de plans de quartiers, prévoir la construction de logements avec l'aide des pouvoirs publics, en favorisant la mixité sociale, culturelle et économique des habitants.
- Etudier la faisabilité, sur certaines parcelles communales actuelles, de la construction de logements à loyers raisonnables en respectant le principe de mixité sociale, culturelle et économique.
- Etudier et proposer une aide individuelle communale au logement.
- Etudier la possibilité de réaliser un éco-quartier dans le cadre des plans de quartiers en cours d'élaboration.

## Bases légales et procédures

Loi sur le logement du 09.09.1975 et son règlement d'application du 17.01.2007 qui régit les modalités d'exécution de l'aide à la pierre.

Loi sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC) et son règlement d'application.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

A déterminer.

## Financement (et cofinancements)

Commune.

Construction de logements subventionnés cofinancée par le Canton (prêts sans intérêts).

## Partenaires envisagés

Canton, coopératives d'habitation, promoteurs.

## Calendrier de réalisation

Promenade du Jura : 2008

Bourgogne Sud : 2009-2010.

Durant la législature 2006-2011 pour l'élaboration d'un plan de quartier dans la perspective de réaliser un "éco-quartier".

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Les mesures décrites dans le cadre de ce projet contribueront à concrétiser la volonté de la Municipalité, exprimée dans ses priorités de législature d'assurer la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle au Nord de la ville.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

VAN1.

PA1 en ce qui concerne les locaux communautaires.

PA22 pour le projet d'"éco-quartier".

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet en préparation.

# Economies d'énergies et utilisation d'énergies renouvelables

N° PA	PA15
N° FC	UD 7
Service responsable	SI
Services partenaires	BAT, URB, STE
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Encourager des économies d'énergies et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables lors de la construction et de la rénovation de bâtiments, infrastructures et équipements.

## Description générale du projet

Il s'agit de mettre en place une politique énergétique communale (complémentaire à celle du Canton de Vaud) ayant pour but de promouvoir des équipements, rénovations et constructions écologiques, à la fois par des mesures réglementaires, des mesures incitatives et de l'information.

## Actions nécessaires et localisation

- Compléter le règlement des constructions.
- Mettre en place un système d'information à la population concernant les économies d'énergies et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments, infrastructures et équipements.
- Récompenser ou mettre en valeur les bonnes pratiques (écologiques) lors de la rénovation ou de la construction de bâtiments, infrastructures et équipements.
- Développer l'offre des Services industriels de Nyon pour qu'elle permette aux consommateurs de choisir du courant vert.

## **Bases légales et procédures**

Loi fédérale sur l'énergie (LEne) et modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEn); Loi cantonale vaudoise sur l'énergie (LVLEne); Loi fédérale sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEI); Constitution vaudoise; Décret vaudois sur le secteur électrique (DsecEI).

Règlements communaux à créer (en cours pour certains).

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

A définir en fonction des projets concrets.

## **Financement (et cofinancements)**

A définir.

## **Partenaires envisagés**

Bureau d'études, EPFL.

Acteurs privés (personnes morales et physiques).

## **Calendrier de réalisation**

Dès 2008.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Ce projet rejoint la volonté exprimée par la Municipalité dans ses priorités de législature d'un engagement clair pour la protection de l'environnement et en particulier des actions comme l'encouragement des énergies renouvelables, la création d'un plan directeur de l'énergie, l'obtention du label Cité de l'énergie, l'obtention du label Minergie dans toute la mesure du possible pour les réfections et constructions de bâtiments communaux et la recherche de l'exemplarité écologique lors de l'établissement de plans de quartiers.

Ce projet va également dans le sens de la volonté municipale de positionner les Service industriels avec pour objectif de continuer à offrir un service public de qualité, en particulier d'améliorer l'offre de produits et de services allant dans le sens d'un développement durable.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA12, PA14.

## **Catégorie de projet : proposition de l'administration**

En préparation.

# Récupération et valorisation des déchets verts

N° PA	PA16
N° FC	UD 8
Service responsable	STE
Services partenaires	SEV, SI
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Traiter les déchets végétaux (déchets de cuisine ménagers, herbes et déchets de jardins).

## Description générale du projet

Il s'agit de valoriser au mieux tous les déchets verts qui constituent une biomasse, soit sous forme de compost, soit sous forme de biogaz en sensibilisant tous les acteurs concernés par la production des déchets verts.

Le gisement de 1'500 t./an de déchets verts qu'il est possible de valoriser étant largement insuffisant pour rentabiliser une infrastructure communale telle qu'une compostière ou une installation de méthanisation, la Commune de Nyon restera par conséquent uniquement le fournisseur de matière première, mais ne pourra pas directement bénéficier des produits que sont le compost et le biogaz.

## Actions nécessaires et localisation

- Etudier la filière de valorisation la plus intéressante des points de vue logistique, financier et environnemental. Deux filières de valorisation de proximité sont disponibles dans notre région, celle permettant de transformer les déchets de jardins en compost, ou celle permettant de transformer les déchets de cuisine et restes de repas en biogaz par digestion (méthanisation).
- Organiser une nouvelle collecte porte-à-porte (2 fois/semaine) des déchets ménagers verts (env. 500 tonnes/an) et valoriser la production de déchets verts du Service des travaux et environnement (420 t./an) et du Service des espaces verts (415 t./an). Dans le cas d'une valorisation des déchets verts via la méthanisation, il serait intéressant d'amener les lieux publics tels que restaurants, tea-room, etc., à valoriser leurs restes alimentaires, qui aujourd'hui sont en grande partie incinérés.
- Etudier, à moyen terme, la collecte des déchets verts à l'échelon régional par la SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte). Cela permettrait à la Commune d'optimiser les conditions de valorisation des déchets produits à Nyon (collecte, transport, conditions de vente).

## Bases légales et procédures

Modification des directives municipales pour la mise en place d'une collecte porte-à-porte supplémentaire.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Plus de fr. 320'000.--/an sans compter le coût d'une large campagne de sensibilisation :

- Collecte porte-à-porte : fr. 150'000.--/an y compris l'économie réalisée par la diminution du tonnage des ordures ménagères;
- Transport des déchets collectés sur les filières de traitement : fr. 40'000.-- à fr. 50'000.--/an;
- Reprise des déchets de jardins pour la compostière : fr. 55'000.--;
- Reprise des déchets de cuisine pour une méthanisation : fr. 75'000.--.

Les impacts environnementaux, plus précisément ceux liés aux transports, n'ont pas été évalués.

## Financement (et cofinancements)

Commune.

## Partenaires envisagés

A travers la SADEC à moyen terme.

## Calendrier de réalisation

Durant la législature 2006-2011.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Ce projet va dans le sens de la volonté exprimée par la Municipalité dans les priorités de législature d'encourager le tri des déchets.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

-

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Nouveau projet.

# Valorisation du bord du Lac

N° PA	PA17
N° FC	UD 2
Service responsable	URB
Services partenaires	STE, SEV, MOB, CLT, BAT, POL
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Réaliser un aménagement cohérent des rives du Lac et du port en privilégiant les piétons.

## Description générale du projet

Le réaménagement à réaliser pour les rives du Lac comprendra :

- Tout l'interface Ville/Lac de la Plage des Trois-Jetées à Rive-Est ;
- Des mesures pour réduire la circulation sur la Route Suisse ;
- La création d'un parking souterrain avec aménagement de place verte / place de fête en surface à Rive-est ;
- La création d'un centre lémanique ;
- La rénovation des trottoirs et sentiers, l'aménagement de nouvelles liaisons piétonnes (par exemple une passerelle au bord du Lac), l'aménagement de zones vertes plus grandes, équipées pour le repos et pour les enfants ;
- La rénovation des chemins, digues et chaussées pour piétons dans le port.

Les chemins piétons au bord du Lac pourraient intégrer une signalétique didactique et ludique concernant le Léman. Il s'agirait ainsi de réaliser un complément, une sorte d'extension à ciel ouvert de l'exposition permanente du Musée du Léman. Pour le promeneur, ce cheminement serait une opportunité de découvrir la thématique lémanique et une incitation à se rendre au Musée du Léman pour en savoir plus. Exemple de promenade du même type : le sentier de la truite à Morges. Sur un des points de la ballade, il pourrait aussi y avoir, dans un développement futur, une présentation de bateaux du patrimoine lémanique dans le port, à un autre point, la présentation d'un biotope particulier, etc.

## Actions nécessaires et localisation

- Elaborer un plan directeur des rives du Lac précisant les principes d'aménagement à concrétiser lors de la réalisation des plans de quartiers.
- Construire un parking à Rive-Est dans le cadre de la mise en œuvre d'un concept de stationnement global.

## Bases légales et procédures

L'avant-projet d'un plan directeur des rives du Lac a été validé par la Municipalité. L'étude d'impact exigée par le Canton reste à faire avant que le dossier puisse poursuivre le processus habituel.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

-

## Financement (et cofinancements)

Commune.

Confédération.

## Partenaires envisagés

Canton, associations.

Commune de Prangins.

## Calendrier de réalisation

Durant la législature 2006-2011 pour un plan partiel d'affectation.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

La valorisation des rives du Lac pour en faire un espace de délasserment et de loisirs fait partie des priorités de la Municipalité pour la législature.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA13, PA18, PA20, PA21.

VAN 1, VAN 10.

Concept de mobilité.

SDAN chantier 1 et chantier 3.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet en préparation pour le plan directeur des rives du Lac.

# Week-ends piétons au bord du Lac

N° PA	PA18
N° FC	UD3+UD11part
Service responsable	STE
Services partenaires	URB, MOB, POL, CLT, SEV
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Créer une zone piétonne au bord du Lac pendant les week-ends.
- Animer cet espace pour en faire un vrai espace convivial et de rencontre.

## Description générale du projet

Il s'agit de mettre en place, ponctuellement, une déviation du trafic depuis Clémenty et Prangins en relation avec la RDU (Grande Ceinture) pour rendre le domaine public à usage unique des piétons.

Le transfert du trafic routier, en particulier les week-ends, permettant aux piétons de fouler l'entier du domaine public en toute sécurité est envisageable deux à trois fois par an, par exemple lors des manifestations estivales telles que la fête multiculturelle, la fête de la musique ou la semaine de la mobilité.

Une telle mesure n'est pas sans conséquence sur le trafic routier de Nyon, mais aussi sur celui de Prangins. Plus de 13'000 véh/j (TJM 2007) seraient déviés ; une part non négligeable serait amenée à passer par la Place de la Gare, puis par la Vy-Creuse ou par l'Etraz tout en surchargeant le trafic routier de Prangins. Le trafic supplémentaire augmentera sans aucun doute les nuisances au centre ville, sans compter d'éventuels embouteillages. Néanmoins la RDU, une fois construite, contribuera sans doute à réduire cet impact en absorbant une partie du trafic.

Lors de la manifestation EURO 2008, il sera possible de tester et d'évaluer cette mesure consistant à modifier les conditions de circulation dans le bas de la ville (organisation, conséquences trafic, etc.).

Enfin, dans la perspective de cette exploitation de la route et des rives du Lac, il est important d'intégrer au futur projet des aménagements des rives des équipements à usages culturels (bases, alimentation d'eau et d'électricité) qui faciliteront la mise en place des stands, des scènes, des petits gradins, etc.

## Actions nécessaires et localisation

- Réaliser la mesure une première fois dans le cadre de l'Euro 2008.
- Etablir un bilan de ce test et, en fonction des résultats, organiser les prochaines éditions.
- Lorsque la RDU sera réalisée, envisager une répétition de l'exercice plus souvent.
- Intégrer les aménagements nécessaires à l'animation dans le plan directeur des rives du Lac.

## Bases légales et procédures

Annonce via la FAO et les médias.

Coordination avec la Commune de Prangins.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Equipements et requalification de la Route du Lac à chiffrer dans le cadre de l'établissement du plan directeur des rives du Lac.

## Financement (et cofinancements)

Commune.

## Partenaires envisagés

Commune de Prangins.

## Calendrier de réalisation

Juin 2008 dans le cadre de l'Euro pour un premier essai.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Ce projet concrétise la volonté de la Municipalité, exprimée dans les priorités de législature, de faire des rives du Lac un espace de délasserement et de loisir.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA17, PA25.

Concept de mobilité.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

- Nouveau projet pour un tronçon de la Route du Lac temporairement en zone piétonne.
- Abandon de l'idée de canaliser le trafic routier entre le giratoire Clémenty et Rive-Est en réalisant un tunnel routier à mettre relation avec une extension Nord-Sud reliant le futur parking souterrain de Perdtemps-Usteri : la réalisation de ces deux ouvrages comporterait des difficultés techniques importantes dues à des conditions géologiques et hydrogéologiques très contraignantes (matériaux fluents et saturés d'eau); les deux tunnels représenteraient grosso modo un investissement de 100 millions de francs; ce dernier est démesuré en rapport au court tronçon de route déchargé de trafic, à la faible proportion d'habitants concernés, et à l'éventuel impact touristique.

# Les voitures dessous, les piétons dessus à la Place Perdtemps

N° PA	PA19
N° FC	UD 9
Service responsable	CLT
Services partenaires	URB, MOB, SAG, SPO, SAS, SIN, STE
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Mettre à la disposition de la population de Nyon et de la région une place animée favorisant la détente et les rencontres.

## Description générale du projet

Au niveau urbanistique, le projet de dégager la Place Perdtemps et de la rendre aux piétons est prévu dans le cadre du Plan de quartier Perdtemps-Usteri. Dès lors l'espace est disponible pour toutes sortes d'animations qui peuvent être organisées par la Commune elle-même, par des associations ou des privés avec l'accord de la Municipalité.

Commune : fête du 1er août, fête des enfants, fête de la musique, « En mai, fais ce qu'il te plaît ! », exposition de sculptures, d'affiches, etc., manifestations diverses, animations culturelles, illuminations nocturnes en hiver, etc.

Associations et privés : marchés hebdomadaires, grands marchés de printemps et d'automne, marché de Noël, brocante, jeux (pétanque, échecs), expositions, animations culturelles diverses (festivals).

## Actions nécessaires et localisation

- Réaliser une étude pour déterminer un équipement minimum (raccordements électriques, etc).
- Adopter une politique ouverte de mise à disposition de la Place.
- Tenir un agenda des manifestations par la Commune.
- Soutenir les initiatives des associations et privés (aide logistique et/ou financière).

## **Bases légales et procédures**

Plan de quartier Perdtemps-Usteri à finaliser.

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

Ne nécessite pas de budget particulier. Participation financière ponctuelle possible comme soutien aux associations / privés.

## **Financement (et cofinancements)**

A déterminer dans le cadre de la réalisation du Plan de quartier Perdtemps-Usteri.

Pour les animations : partenariat public/privé à rechercher.

## **Partenaires envisagés**

Associations de Nyon et de la région.

## **Calendrier de réalisation**

Dès le projet Perdtemps-Usteri réalisé.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

La réalisation de ce projet découlera de la réalisation du Plan de quartier Perdtemps-Usteri qui figure parmi les priorités de la Municipalité pour assurer un centre-ville dynamique.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA6, PA21.

## **Catégorie de projet : proposition de l'administration**

Projet en préparation.

# Concept mobilité

N° PA	PA20
N° FC	UD 11
Service responsable	MOB
Services partenaires	URB, STE, POL
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Se doter d'une vision globale de la problématique des déplacements pour définir une nouvelle politique de stationnement, d'accès au centre ville, des transports publics et de promotion de la mobilité douce.

## Description générale du projet

Il s'agit d'établir un concept mobilité multimodal et multiobjectif qui définisse les objectifs en matière de mobilité et mette en évidence de quelle manière les objectifs devront être atteints. Ses objectifs devront être en accord avec les objectifs régionaux.

Le concept mobilité se basera sur les divers plans directeurs communaux et régionaux et les études existants ou en cours (p.ex. SDAN, Comptage du trafic Nyon 2007, etc.).

Il devra notamment mettre en évidence des solutions pour éviter/réduire les problèmes qui vont s'accroître avec l'évolution prévue de la population et des entreprises.

Le concept devra traduire les objectifs en un ensemble de mesures complet et cohérent, tout en laissant une certaine marge de manœuvre, nécessaire pour pouvoir l'adapter en fonction de l'évolution. Les mesures concerneront tous les modes de transport, y compris la mobilité douce.

Dans ce domaine, des actions de sensibilisation et de promotion, spécifiques et bien délimitées dans le temps, devront avoir lieu pour compléter les efforts d'amélioration du réseau et des services pour les piétons et deux roues. Par exemple : plan des cheminements de mobilité douce, bourse aux vélos, information des nouveaux habitants, fermeture d'un périmètre une fois par année avec diverses animations et informations concernant la mobilité douce.

Le concept constituera un toit pour tous les concepts partiels de la ville, existants ou à établir (transports publics, stationnement).

## Actions nécessaires et localisation

- Définir un cahier des charges pour l'attribution d'un mandat.
- Etablir le concept mobilité par un mandataire spécialisé accompagné des services concernés.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Coût estimé entre fr. 50'000.-- à fr. 70'000.--.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

## Partenaires envisagés

Bureau mandataire.

Service cantonal de la mobilité.

## Calendrier de réalisation

Elaboration courant 2008.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Ce projet permet d'étoffer et de concrétiser les objectifs formulés dans le cadre des priorités de la législation de la Municipalité pour une mobilité durable.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA17, PA18, PA19, PA20, PA21, PA22, PA23, PA24, PA25, VAN1, VAN7.

Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), y c. les différents chantiers.

Plan de mobilité régional du district de Nyon (dans le cadre du plan directeur régional).

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Nouveau projet.

Abandon du projet de sensibiliser les Nyonnais à la mobilité douce, en leur proposant pendant la " belle saison " de se balader dans un centre ville fermé à la circulation motorisée à des intervalles réguliers: Incontestablement, des actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité douce devront avoir lieu pour compléter les efforts d'amélioration du réseau et des services pour les piétons et deux roues. Cependant, l'effet de sensibilisation de la mesure proposée, qui prévoit un événement de petite envergure à fréquence élevée, semble minime. Il est fort probable qu'il y ait à peine plus de monde que d'habitude dans les rues, tandis que l'effort à fournir, essentiellement par la police, serait considérable.

# Concept de stationnement

N° PA	PA21
N° FC	UD 17
Service responsable	MOB
Services partenaires	URB, STE, POL
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Introduire un nouveau concept du stationnement, en accord avec le concept mobilité à établir, permettant d'atteindre les objectifs globaux en matière de mobilité.

## Description générale du projet

Le concept du stationnement devra notamment permettre de passer d'une politique de stationnement axée sur la demande à une politique axée sur l'offre, tout en tenant compte des besoins des différents acteurs et des risques que cela peut comporter (p.ex. accessibilité et attractivité du centre ville).

Cela implique de mettre en place parallèlement des mesures augmentant l'attractivité des autres modes de transport (à définir dans les concepts mobilité et transports en commun). La politique de stationnement doit donc être étroitement coordonnée avec d'autres mesures concernant tous les modes de transport, afin d'obtenir un tout complémentaire et efficace qui permette de limiter l'augmentation des déplacements en voiture.

L'établissement de ce concept de stationnement permettra d'apprécier l'opportunité/utilité de toutes sortes de mesures, en particulier celles proposées dans **COMPANYON**, comme par exemple le contrôle d'accès au parking, le système de guidage des parkings, le service bus parkings périphériques, la restriction du nombre de places de parc disséminées au centre ville. La considération de ces mesures dans le cadre d'une stratégie globale permettra d'évaluer également leur complémentarité avec d'autres mesures qui ne touchent pas forcément au stationnement.

## Actions nécessaires et localisation

- Définir un cahier des charges en fonction du concept mobilité.
- Etablir le concept de stationnement, si possible en même temps que le concept des transports en commun (PA22), par un mandataire spécialisé accompagné des services concernés.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Estimé à fr. 50'000.--.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

## Partenaires envisagés

Bureau mandataire.

Service cantonal de la mobilité.

## Calendrier de réalisation

Etablissement du concept courant 2008/2009.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Ce projet participe à l'objectif d'une mobilité durable annoncé par la Municipalité dans ses priorités de législature.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA19, PA20, PA22, PA23, PA24.

Plan directeur régional.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Nouveau projet.

# Concept des transports en commun

N° PA	PA22
N° FC	UD 18, 19, 20
Service responsable	MOB
Services partenaires	STE, POL, URB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Développer une stratégie des transports en commun (TC) dans le but d'améliorer l'attractivité des bus urbains et des cars postaux et de créer ainsi une réelle alternative au trafic individuel motorisé.

## Description générale du projet

Le concept devra englober tous les aspects des TC, notamment :

- les publics cible, prise en compte des besoins spécifiques des différents publics cible (pendulaires, écoliers, clients centre ville et centre commerciaux, déplacements pour loisirs, etc.) ;
- les lieux stratégiques devant être desservis (lieux d'échange modal (gares, P+R, etc.), écoles, grandes entreprises, bâtiments publics, centres de loisirs et de sport, quartiers d'habitation denses et éloignés de la gare, etc.) ;
- l'offre (parcours, horaires, fréquences), en particulier harmonisation avec les horaires des autres TP, parcours optimisés et fréquences plus élevées pour les lieux prioritaires, taille des véhicules ;
- les infrastructures, remise en question des emplacements des arrêts de bus et de la conception des abribus ;
- la communication, dans le but de faciliter l'accès à l'information concernant tous les TC locaux et régionaux (tarifs et offres spéciales, horaires, arrêts) ;
- la promotion auprès des nouveaux habitants (infos, carte hebdomadaire gratuite, etc), promotion par l'intermédiaire de diverses actions ;
- l'implication des entreprises, en particulier l'établissement d'un plan de mobilité, dans certains cas l'introduction d'un bus navette, l'introduction d'une offre *Job-Ticket* ;
- la politique des prix, p. ex. prix plus incitatifs, cartes journalières, intégration dans la communauté tarifaire Unireso.

## Actions nécessaires et localisation

- Définir un cahier des charges en fonction du concept mobilité.
- Etablir le concept global pour le développement des transports en commun à long terme par mandataire spécialisé accompagné des services concernés.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Estimé à fr. 50'000.--.

## Financement (et cofinancements)

Commune.

## Partenaires envisagés

Bureau mandataire.

Service cantonal de la mobilité.

TPN, grandes entreprises, SIC éventuellement.

## Calendrier de réalisation

Etablissement concept courant 2008/2009.

Introduction de la nouvelle offre si possible lors du changement d'horaire fin 2009, éventuellement par étapes si les conditions l'exigent (coûts, remplacements véhicules, coordination avec d'autres projets).

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

L'amélioration des transports publics fait partie des objectifs formulés dans les priorités de la législature de la Municipalité pour une mobilité durable.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA21, PA23, PA24, VAN1, VAN7.

Etude de satisfaction menée par les TPN.

Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise, y c. les différents chantiers.

Plan directeur régional (plan de mobilité du district de Nyon).

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Nouveau projet.

# Promotion des plans de mobilité en entreprises

N° PA	PA23
N° FC	UD 10
Service responsable	MOB
Services partenaires	-
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Inciter les entreprises de Nyon à établir un plan de mobilité, dans le but de favoriser une mobilité multimodale intelligente et durable.

## Description générale du projet

La Ville de Nyon participe à la campagne nationale "Gestion de la mobilité dans les entreprises", coordonnée par *SuisseEnergie* pour les communes. Dans ce cadre elle s'est engagée, d'une part, à établir un plan de mobilité pour l'administration communale et, d'autre part, à inciter les entreprises implantées à Nyon à faire de même.

Les mesures d'un tel plan sont définies en fonction de l'analyse de la situation actuelle (habitudes, besoins, potentiels), et visent à favoriser une utilisation des différents modes de transport qui tienne compte de leurs avantages et inconvénients. En particulier, elles incitent à utiliser les transports publics et les modes doux (marche à pied, vélo).

## Actions nécessaires et localisation

Poursuivre le projet "Plan de mobilité en entreprise" dans le cadre de la campagne nationale, en particulier promotion auprès des entreprises.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Le budget total du projet (établissement d'un plan de mobilité pour la Ville et promotion auprès des entreprises) se monte à Fr. 46'000.-.

## Financement (et cofinancements)

Fr. 30'000.-- sont à la charge de la Ville de Nyon, et fr. 16'000.-- sont financés par *SuisseEnergie* pour les communes (contribution dans le cadre de la campagne nationale).

Le coût des mesures du plan de mobilité de l'administration communale ne pourra être établi qu'après l'établissement du plan. Un préavis sera soumis au Conseil communal fin 2007 ou début 2008.

L'établissement et la mise en œuvre des plans de mesures des entreprises sont à la charge des entreprises.

## Partenaires envisagés

Bureau mandataire (Mobilidée Sàrl, Genève), entreprises de Nyon, *SuisseEnergie* pour les communes.

## Calendrier de réalisation

Le calendrier est conditionné par le programme de soutien de *SuisseEnergie* pour les communes.

Ville de Nyon :

- Avant fin 2007 : adoption du plan de mesures et mise en œuvre de la première mesure.
- Suite de la mise en œuvre et suivi/amélioration du plan à long terme.

Entreprises :

- Jusqu'à fin 2007 : promotion des plans de mobilité auprès des entreprises (dans le cadre du programme *SuisseEnergie*). Puis continuation de la promotion auprès des entreprises à long terme, éventuellement avec le soutien de *SuisseEnergie* pour les communes (à confirmer).
- Avant fin avril 2008 : mise en œuvre des premières mesures par les entreprises.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Ce projet figure parmi les mesures retenues par la Municipalité dans ses priorités de législature pour aller vers une mobilité durable.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA20, PA21, PA22.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet existant (élargissement du projet UD10 "Navettes entreprises").

# Réaménagement de la plateforme Gare

N° PA	PA24
N° FC	UD 13, 14, 16
Service responsable	STE
Services partenaires	URB, MOB, POL, SEV
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Rendre les espaces publics de part et d'autre des voies CCF plus calmes, aérés et conviviaux.
- Diminuer le trafic de transit sur la Place de la Gare.
- Favoriser les transferts modaux.

## Description générale du projet

Il s'agit de réaménager l'entier de la plate-forme des transports publics en proposant des espaces publics de qualité et des accès sécurisés avec une gare routière de transports publics à proximité des gares de chemins de fer (CFF, NStCM).

## Actions nécessaires et localisation

- Réaliser le schéma directeur relatif à l'aménagement des espaces publics dans le secteur Martinet - Morâche ainsi que dans le secteur côté lac de la gare (Rapport municipal 137-2005 au Conseil communal) et qui prévoit, en résumé :
  - d'aménager une vaste zone de rencontre de part et d'autre des voies CFF en lien avec des terrasses d'établissements publics, et avec des galeries marchandes;
  - de construire un parking fermé deux roues de plus de 600 places;
  - d'implanter une gare de transports publics à hauteur de l'Av. Edouard-Rod.
- Lancer une étude d'opportunité et de détail pour une nouvelle liaison routière entre la rue des Marchandises et le Ch. de Prélaz (tranchée couverte longue de 60 m avec un gabarit de 7.50 m) en coordination avec le concept de mobilité. Cette nouvelle traversée sous les voies CFF pourrait détourner une grande partie du trafic de transit touchant la Place de la Gare.
- Exécuter, au moins, le premier tronçon de la Petite Ceinture sans lequel ces aménagements ne peuvent se réaliser, ni développer tous leurs effets sur la mobilité des usagers. Sans nouvelle rue transversale un conflit majeur sera maintenu entre les véhicules, les deux-roues et les piétons de part et d'autre de la gare CFF.

## Bases légales et procédures

La création d'une nouvelle liaison routière entre la rue des Marchandises et le ch. de Prélaz implique l'octroi d'un crédit pour réaliser l'étude de détail du projet.

Pour les autres éléments il s'agit de suivre les procédures habituelles liées à la réalisation de projets d'infrastructures.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

L'ensemble de ces réaménagements a été estimé grossièrement à 6,5 millions de francs, y compris le parking deux-roues.

Le nouvelle traversée sous les voies CFF a été grossièrement estimée à 7 millions de francs.

## Financement (et cofinancements)

Commune.

Co-financements partiels des TPN, des CFF.

## Partenaires envisagés

TPN, CFF pour les aménagements.

Promoteurs du Plan de quartier Martinet pour la traversée sous-voie CFF.

## Calendrier de réalisation

-

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Ce projet va dans le sens de la volonté exprimée par la Municipalité dans ses priorités de législature de réaliser les aménagements prévus pour le secteur de la Gare de sorte à garantir un centre-ville de qualité et dynamique.

Le projet de schéma directeur relatif à l'aménagement des espaces publics dans le secteur Martinet - Morâche ainsi que le secteur côté lac de la gare a été établi et présenté au Conseil communal en 2005 (Rapport 137).

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA20, PA22, VAN1, VAN7.

Plans de quartier Morâche, Martinet et Gare.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet en préparation pour les aménagements prévus dans le Rapport 137.

Nouveau projet pour la nouvelle traversée sous les voies CFF.

# Grande Ceinture (RDU)

N° PA	PA25
N° FC	UD 12
Service responsable	STE
Services partenaires	URB, MOB
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Fluidifier la circulation.
- Améliorer l'usage de la ville pour les piétons et transports d'une manière générale.

## Description générale du projet

Le projet de la Grande Ceinture consiste à réaliser une voie routière de contournement du territoire nyonnais urbanisé.

Ce projet routier a dernièrement été étendu au périmètre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise qui comprend 8 communes (Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, Trélex). Il concerne plus précisément les communes d'Eysins et de Prangins. Il s'agit à cette échelle d'une route de distribution urbaine (RDU), qui permettra à long terme de desservir également une frange urbaine développée en amont de la nouvelle voirie.

## Actions nécessaires et localisation

Le tronçon nyonnais de la RDU s'étend du giratoire Terre Bonne à la route de Duillier. Son alignement a été approuvé en 2004. Ce tronçon peut se décomposer en trois tronçons distincts selon les mesures d'aménagements à adopter :

- Tronçon I giratoires Terre-Bonne – Gravette : à réaménager;
- Tronçon II giratoire Gravette – croisement route de St-Cergue : à construire (en résolvant la problématique de croisement de la ligne du NStCM);
- Tronçon III croisements route de St-Cergue – route de Duiller : à construire (éventuellement selon un alignement modifié).

## Bases légales et procédures

Tronçons I à III : approbation des principes communs d'aménagement et d'exploitation de la RDU par les communes, le Conseil régional, l'Etat de Vaud.

Ensuite, procédures habituelles. Le tronçon I exigeant encore l'obtention d'un crédit d'étude et la réalisation de cette étude, alors que pour les tronçons II et III cette étape a déjà été effectuée.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

A ce stade de l'étude, le tronçon I ne peut pas être chiffré.

Les tronçons II et III exigeraient un investissement entre 20 et 25 millions de francs.

L'entretien (amortissement et exploitation) d'une voirie est estimée à environ fr. 6.--/m<sup>2</sup> par an ; pour les tronçons II et III, cela représente une dépenses annuelle d'environ fr. 200'000--, sans compter l'engagement d'un employé de voirie supplémentaire.

## Financement (et cofinancements)

Commune.

Une participation du Canton de Vaud et de privés est envisageable.

## Partenaires envisagés

Canton de Vaud.

Partenaires privés pour le financement.

## Calendrier de réalisation

2011 – 2013 (?). Une éventuelle correction des alignements légalisés dans le tronçon III peut engendrer d'importants reports d'échéances sur le dit tronçon.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Le lancement de la réalisation de la Grande Ceinture figure parmi les priorités de la Municipalité pour la législature.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA22, PA24, VAN1.

Plans de quartier Fontaines, En Gravette, Petite Prairie II et III, Changins.

Schéma directeur de l'agglomération de Nyon, Chantier 1.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet en préparation.

### **3.4 Projets "Entre autorités et citoyens, la ligne est ouverte"**

#### *3.4.1 Introduction*

La volonté de renforcer ainsi que de valoriser les relations entre les habitants de Nyon et leurs autorités politiques et administratives est au cœur de la démarche **COMPANYON**. Plusieurs projets développés dans le cadre de cette démarche concernent précisément ces relations.

Partant du constat que la communication est un processus interactif, l'amélioration des relations entre autorités et population est envisagée sous deux angles complémentaires: la diffusion d'informations par la Ville à l'intention des habitants, et réciproquement la réceptivité des autorités par rapport aux préoccupations qu'exprime la population. L'ensemble des mesures préconisées à ce titre relèvent donc du dialogue et de la collaboration, qui par définition supposent l'implication active de toutes les parties concernées: autorités politiques, administration, milieux associatifs et habitants quels qu'ils soient. La Municipalité invite tout un chacun tant à s'exprimer qu'à s'informer, dans un esprit d'ouverture et de manière constructive.

#### *3.4.2 Projets retenus*

Voir fiches de projets "Entre autorités et citoyens, la ligne est ouverte" ci-après.

#### *3.4.3 Projets non retenus*

Aucun.

# Stratégie de communication

N° PA	PA26
N° FC	IS 17-19-20
Service responsable	SAG
Services partenaires	-
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Renforcer la stratégie de communication de la Municipalité visant à informer régulièrement les habitants des projets et réalisations de la Commune, ainsi que les actions liées à leur mise en œuvre.

## Description générale du projet

Il s'agit d'augmenter les ressources humaines à disposition de l'information et de la communication de la Municipalité pour renforcer la vision stratégique dans ce domaine, ainsi que les capacités de mise en œuvre et de coordination des actions définies.

Il s'agit également de procéder à une évaluation régulière des actions mises en œuvre et de faire évoluer certaines actions pour s'assurer qu'elles répondent effectivement aux besoins de la population et que leur impact soit réel.

## Actions nécessaires et localisation

- Redéfinir le poste de Secrétaire municipal adjoint comme un poste, entre autres, de responsable de l'information et de la communication de la Municipalité chargé en particulier de poursuivre l'élaboration de la stratégie, de coordonner sa mise en œuvre, de piloter les processus d'évaluation, d'assurer la mise à disposition des compétences de communication/écoute du personnel communal et des autorités.
- Mandater un bureau indépendant pour enquêter auprès d'un échantillon de la population pour évaluer l'impact des actions entreprises (en particulier cahier pratique et lettre d'information).
- Poursuivre la publication d'une lettre d'information communale, mieux la faire connaître et la rendre plus visible auprès des habitants. Exemples à évaluer : envoi avec la facture des SI, envoi tout ménage plutôt que publication dans La Côte, mise en valeur sur Internet avec possibilité d'inscription sur une liste d'adressage.
- Mettre à disposition sur Internet les résumés des procès-verbaux des séances du Conseil communal.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Fr. 130'000.-- prévus au budget 2008 y compris les nouvelles actions proposées par COMPANYON.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

## Partenaires envisagés

Tous les services de l'administration communale.

Conseil communal.

## Calendrier de réalisation

Fin 2008 : redéfinition du poste de Secrétaire municipal adjoint au sein du Service de l'administration générale pour en faire un poste de responsable de l'information et de la communication.

Dès cette date, révision et renforcement de la réflexion stratégique sur la base du Rapport n° 184 (Politique d'information et de communication).

Dès janvier 2008 : évaluation des actions.

Dès mars 2008 : nouvelle formule lettre d'information.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Par l'acceptation et la mise en œuvre du Rapport n° 184, la Municipalité a reconnu l'importance de la communication et a commencé à développer une réflexion stratégique dans ce domaine.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

Tous les projets de COMPANYON.

En particulier les projets PA27 à PA29.

## Catégorie de projet: proposition de l'administration

Projet en préparation.

# Accueil et information

N° PA	PA27
N° FC	IS 14+16
Service responsable	SAG
Services partenaires	BAT
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

- Faciliter l'accès de la population (nouveaux habitants et habitants établis) aux informations de toutes sortes concernant la Commune.
- Renforcer la connaissance et l'exploitation de l'offre existante à Nyon.
- Centraliser l'information et améliorer la coordination.
- Offrir un support d'information dynamique et original.

## Description générale du projet

L'accueil et l'information de la population passe à la fois par des mesures infrastructurelles (création d'un lieu privilégié) et par des actions visant à développer le contenu de l'information et à améliorer sa transmission (personnel, supports).

## Actions nécessaires et localisation

- Aménager un lieu d'accueil et d'information central et convivial à l'entrée de l'Hôtel de Ville.
- Transmettre (oralement et par écrit) des informations de toutes sortes concernant les prestations et services communaux, mais aussi toute autre information susceptible de simplifier la vie des habitants.
- Assurer la présence d'un personnel compétent.
- Etudier l'évolution de l'actuel cahier pratique bisannuel, ainsi que de *la Puce à l'oreille*, vers une formule qui reprenne l'esprit du classeur **COMPANYON** : réunit toutes les informations utiles aux habitants, dynamique, original, multilingue. Cela tout en restant simple et financièrement supportable.

## Bases légales et procédures

Crédit de réalisation du réaménagement des locaux de la Place du Château à soumettre au Conseil communal.

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Le coût de création d'un guichet d'accueil et d'information est difficile à évaluer de manière isolée. Il est inclus dans le crédit de 1.8 million de francs prévu pour le réaménagement de l'ensemble de l'immeuble Place du Château 3.

Fr. 30'000.-- prévus au budget 2008 pour l'étude et la mise en œuvre d'une nouvelle formule du cahier pratique.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

## Partenaires envisagés

Tous les services de l'administration communale.

Sociétés locales, Nyon Région Tourisme, Transports publics nyonnais et chemin de fer Nyon-St-Cergue, CSR, etc.

## Calendrier de réalisation

Mi-2009 : inauguration des locaux communaux rénovés de la Place du Château, y compris un guichet d'accueil et d'information à l'Hôtel de Ville.

2008 : nouvelle formule du cahier pratique.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Un mandat d'architecte a été attribué en juin 2007 pour l'étude et la réalisation du réaménagement des locaux communaux de la Place du Château 3, dans le cadre d'un projet concernant l'ensemble des locaux communaux situés sur cette place. Sous réserve de l'octroi du crédit de réalisation par le Conseil communal la réalisation se déroulera de août 2008 à septembre 2009.

Dans l'intervalle la réception centrale de la Commune continuera à fonctionner au premier étage de la Place du Château 3. La Municipalité ne dispose ni de locaux, ni de personnel pour créer un lieu provisoire.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

Tous les projets de COMPANYON.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Projet en préparation.

# Dialogue et participation

N° PA	PA28
N° FC	IS 15
Service responsable	SAG
Services partenaires	-
Date dernière modification	13.02.2008

## Objectif(s)

Permettre aux habitants de donner leurs points de vue à la Municipalité.

## Description générale du projet

Parallèlement à l'information et à la communication, il s'agit de faire un pas supplémentaire pour assurer un échange entre les habitants et les autorités sur les projets d'importance, mais aussi sur les soucis quotidiens que peuvent rencontrer les habitants.

Un dialogue ne pouvant se nouer qu'à deux, les efforts de la Commune ne peuvent être porteurs de résultats que si les habitants assument de leur côté leur devoir de s'informer et de s'exprimer.

## Actions nécessaires et localisation

- Consulter proactivement les associations et habitants concernés par les projets d'importance dès leur lancement.
- Organiser des conférences publiques sur les actions et projets des autorités.
- Assurer une permanence de la Municipalité sur la place publique pour offrir des moments de dialogue dans la proximité.
- Organiser périodiquement une rencontre/débat entre la Municipalité et les associations culturelles, sportives et économiques.

## Bases légales et procédures

-

## Budget (coûts financiers et ressources humaines)

Budget pour des actions de participation à prévoir dans les projets d'importance.

Fr. 13'000.-- prévus au budget 2008 pour créer un cadre à une permanence des autorités.

## Financement (et cofinancements)

Budget communal.

## Partenaires envisagés

Conseil communal.

Tous les services de l'administration communale.

Associations.

## Calendrier de réalisation

Immédiatement en fonction des projets.

Printemps 2008 : permanence municipale.

## Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales

Le renforcement de la participation fait partie des priorités de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

## Liens avec d'autres projets

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

PA26, PA27, PA29.

## Catégorie de projet : proposition de l'administration

Nouveau projet.

## Il fait bon vivre à Nyon !

N° PA	PA29
N° FC	IS 18
Service responsable	SAG
Services partenaires	CLT, SPO
Date dernière modification	13.02.2008

### Objectif(s)

- Améliorer l'identification des habitants à leur ville et leur donner envie de s'engager.
- Promouvoir une image positive de Nyon au sein de la commune.

### Description générale du projet

La stratégie de communication de la Municipalité comprend un volet consacré à la promotion de l'image de la ville à l'extérieur. Il s'agit de compléter ce volet par une promotion de la ville également vers l'intérieur.

### Actions nécessaires et localisation

- Dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants, leur présenter les aspects attractifs qui leur feront apprécier la ville dans laquelle ils viennent s'installer.
- Mettre en évidence des programmes ou projets spécifiques ayant réussi par les outils de communication à disposition : lettre d'information, site Internet, exposition, conférence.
- Mieux communiquer autour des prix existants remis à des personnes ou associations qui se sont distinguées au cours de l'année par leur contribution à la vie nyonnaise : Mérites sportifs de l'ASSN, Prix des jeunes sportifs de l'ASSN, Prix artistique de la Ville, etc.
- Etudier la mise en place d'un nouveau concours annuel de projets mettant en valeur les caractéristiques positives de Nyon (associations, entreprises ou habitants).
- Améliorer la communication de l'agenda des manifestations pour en faire également un outil de coordination à l'attention des organisateurs de manifestations.
- Lancer une consultation auprès des bénévoles et associations pour identifier leurs facteurs de motivation et les moyens de les maintenir. Par exemple : fête des bénévoles, insigne, nouveau prix à créer.

## **Bases légales et procédures**

-

## **Budget (coûts financiers et ressources humaines)**

Dépendant des actions identifiées auprès des bénévoles et de la mise en œuvre d'un nouveau prix.

## **Financement (et cofinancements)**

Budget communal.

## **Partenaires envisagés**

Sociétés locales, associations, entreprises.

## **Calendrier de réalisation**

Dès 2008.

## **Synergies et conflits avec des décisions ou actions municipales**

Dans ses priorités de législature la Municipalité a exprimé sa volonté de consolider le partenariat avec ses partenaires associatifs et de renforcer son rôle de coordination, en particulier dans le domaine du sport.

## **Liens avec d'autres projets**

(autres projets préexistants ou autres projets du PA)

Projet VAN14, PA1.

## **Catégorie de projet: proposition de l'administration**

Nouveau projet.

## 4. Mesures pour la valorisation des atouts de Nyon

---

### 4.1 Introduction

La définition de la vision et des pistes développées au point 2.4 ci-dessus résulte d'une analyse du Groupe Valoriser les atouts de Nyon (VAN) des forces-faiblesses-opportunités-risques des domaines de la culture, du sport, de l'économie et du tourisme. La Municipalité s'associe aux constats effectués dans le cadre de cette analyse :

- L'ampleur et la richesse effectives de l'offre nyonnaise tant en matière de sport et de culture que sur les plans touristique et économique;
- La situation géographique privilégiée de Nyon (cadre naturel et paysager, mais aussi proximité et bonne accessibilité des centres urbains genevois et lausannois ainsi que de l'aéroport de Cointrin);
- La renommée de Nyon, en relation notamment avec l'offre culturelle ainsi qu'avec la présence du Festival Paléo et de l'UEFA;
- Le potentiel important du Musée du Léman, du moins s'il est développé, et le risque que d'autres que Nyon s'emparent de ce potentiel;
- L'essor économique de la ville, la présence d'entreprises dynamiques, et la disponibilité de main d'œuvre qualifiée (y compris les travailleurs transfrontaliers);
- Des progrès à faire dans la manière d'accueillir les entreprises;
- La qualité de vie, et les risques que l'accroissement des nuisances provenant du trafic automobile (lié à la forte croissance démographique) dégradent cette qualité de vie;
- La densité de la vie associative, mais aussi des craintes quant à la mobilisation de la relève nécessaire pour pérenniser le secteur associatif;
- La diminution du temps que les individus consacrent à la vie associative;
- Des infrastructures (sportives, culturelles et touristiques) qui mériteraient quelques améliorations, tant qualitatives que quantitatives, ainsi que l'optimisation de leur utilisation;
- L'importance de concevoir le positionnement de Nyon à une échelle beaucoup plus large que la région (échelles nationale et internationale);
- Le besoin d'élargir l'approche des problèmes et enjeux à l'échelle régionale;
- Les synergies qui devraient être développées entre les activités des nombreux acteurs (associatifs, privés et publics) actifs dans les quatre domaines considérés;
- Le besoin d'un soutien des autorités plus marqué et plus visible à l'égard des acteurs associatifs et économiques.

### 4.2 Mesures

Pour concrétiser les pistes de valorisation des atouts de Nyon, le Groupe VAN a établi une série de mesures qui peuvent être classées en deux catégories :

## COMPANYON · PROGRAMME D'ACTION

Les mesures qui rejoignent des projets développés dans les forums de consensus et qui ont été retenus par la Municipalité (section 4.2.1 ci-dessous).

- Les mesures propres que la Municipalité retient a priori mais qui méritent des études complémentaires pour être mises en œuvre (section 4.2.2, page suivante).

La Municipalité retient également les recommandations générales émises par le Groupe VAN. Elle envisage notamment la création d'un groupe de réflexion pluridisciplinaire et permanent, qui pourrait l'appuyer dans ses réflexions ou élaborer des propositions de sa propre initiative. Sa composition pourrait être inspirée, du moins en partie, de celle du Groupe VAN et son fonctionnement devrait rester assez largement informel.

### 4.2.1 Mesures rejoignant des projets des forums de consensus

N°	Mesures	Liens
VAN1	Repenser le plan d'urbanisme en tenant compte des atouts majeurs de Nyon (mobilité, environnement...), en visant la qualité de vie et la cohérence des circulations, de sorte à projeter un développement urbain de qualité, avec un horizon temporel à 25 ou 30 ans Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale et densifier le milieu urbain Faire un concept des circulations douces conviviales, en partenariat avec des associations compétentes Encourager l'expression du patrimoine naturel en ville	Thématique reprise et spécifiée par les projets PA12 à PA14, PA17 à PA22, PA24
VAN3	Construire un centre de congrès et spectacles (centre culturel) à Usteri, avec un hôtel. Y accueillir d'autres activités économiques et sociales utiles à la population, p. ex. une médiathèque. Affecter les locaux de l'actuelle bibliothèque ainsi libérés à des activités de la vie associative	Voir projet PA6
VAN4	Rénover / "relooker" l'aula de Nyon-Marens et l'utiliser pour la culture / les spectacles	Voir projet PA7
VAN6	Adapter les installations sportives aux normes actuelles. Créer des centres d'activités sportives (halle multisport en particulier)	Voir projet PA9
VAN7	Renforcer les liaisons en transports publics entre les centres sportifs et le centre ville, pour favoriser une adéquation entre offre et demande de transports publics pour les loisirs	Mesure incluse dans le projet PA 22
VAN8	Soutenir le projet de patinoire/piscine couverte à Gland ou en construire une	Voir projet PA11
VAN9	Elargir l'offre de loisirs pour les familles et enfants, notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en valeur, entretenir et développer les places de jeux</li> <li>- favoriser la création d'un minigolf</li> </ul>	Voir projets PA13, PA17, PA18
VAN12	Promouvoir le sport "populaire"	Thématique reprise et concrétisée par les projets PA9 et PA11
VAN14	Reconnaître et encourager le bénévolat et l'activité associative à Nyon, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Municipalité invite les associations culturelles / sportives / économiques (cf. SIC) une fois par année (ou à définir) pour un apéritif-débat au château</li> <li>- attribution d'une distinction honorifique officielle à des artistes / créateurs / personnalités confirmés de Nyon et de la région</li> <li>- "les petit-déj" de la Municipalité. Sur invitation et/ou ouverts à tous</li> </ul>	Voir projets PA28 et PA29

## COMPANYON · PROGRAMME D'ACTION

### 4.2.2 Mesures spécifiques au Groupe VAN

N°	Mesures	Remarques
VAN2	Elargir l'offre d'hébergement. Identifier des lieux à Nyon (ou dans les environs) pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation d'un camping</li> <li>- une auberge de jeunesse</li> <li>- une aire pour camping cars (Borne Euro Relais)</li> </ul>	Voir Priorités de législature, Ch. 5.2 <i>Valoriser le potentiel touristique</i>
VAN5	Réaliser le projet "Jules" pour l'amphithéâtre et l'utiliser pour des spectacles	Voir Priorités de législature, Ch 4.1.1 <i>Une culture vivante qui favorise les contacts</i>
VAN10	Elaborer une stratégie politique au niveau de l'offre muséale de la région  Mettre en place une politique tarifaire cohérente pour les musées de Nyon  Développer le Musée du Léman pour en faire LA référence reconnue	
VAN11	Promouvoir une approche régionale des sports, dès l'enfance et les écoles jusqu'aux activités associatives	Voir Priorités de législature, Ch. 2.5 <i>Une ville dans une région</i>
VAN13	Favoriser la tenue des événements sportifs d'envergure nationale ou internationale	
VAN15	Créer une Conférence régionale des municipaux et chefs de services du sport / de la culture / du développement économique / du tourisme, pour partager une vision, rechercher des synergies et privilégier une stratégie régionale	Voir Priorités de législature, Ch. 2.5 <i>Une ville dans une région</i>
VAN16	Créer un service des manifestations au sein de l'administration communale	
VAN17	Instaurer un Groupe de réflexion pluridisciplinaire et permanent	
VAN18	Favoriser la promotion commune des 4 festivals nyonnais (Caribana, FAR, Paléo et Visions du Réel) d'entente avec NRT	
VAN19	Trouver un slogan pour Nyon (cf. "Lausanne, Ville Olympique") et installer une signalétique aux entrées de la ville (autoroute, etc.)	
VAN20	Signalisation aux entrées de la ville avec message de bienvenue uniformisé	

## 5. Suite du processus

---

Les projets retenus par la Municipalité sont tous passés au crible d'une analyse de faisabilité tant technique que financière. Ils sont donc réalisables et seront réalisés.

Certains projets et mesures sont en cours ou sont prêts à être réalisés. La Municipalité a donc l'intention de les concrétiser rapidement dans le cadre des actions communales. Mais la plupart mérite que des études soient lancées ou approfondies pour préciser les éléments esquissés par les participants à **COMPANYON** : dans ces cas la réalisation du projet prendra un peu plus de temps. La mise en œuvre de ce programme d'action sera donc étalée sur une certaine période, mais l'ensemble des projets réalisés portera le label **COMPANYON**.

Une partie des projets sera financée par le budget communal, une autre partie implique des investissements tels que le Conseil communal devra prendre des décisions d'octroi de crédit. Par ailleurs, pour un certain nombre de projets et mesures, des cofinancements et partenariats seront cherchés à l'extérieur de la Commune.

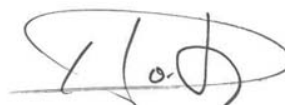
Le Comité de pilotage de **COMPANYON** assurera le suivi de la mise en œuvre de ce programme d'action avec le soutien du groupe des chefs de service principalement concernés (Administration générale, Affaires sociales, Culture, Sport, Urbanisme, Travaux et environnement, Services industriels). Un bilan annuel sera établi à l'attention de la Municipalité, du Conseil communal et de la population et un bilan global sera établi à la fin de la législature 2006-2011.

Enfin, la Municipalité élaborera en 2008 un Agenda 21 pour la Commune de Nyon. Le programme d'action de **COMPANYON** en fera partie intégrante, il sera complété par d'autres mesures allant dans le sens du développement durable de sorte que tous les domaines de l'action publique soient couverts.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2007.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

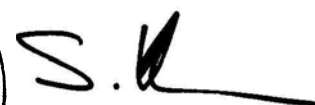
Le Syndic :



A.-V. Poitry



La Secrétaire :



S. Huber

## Annexe

---

- Déroulement de la démarche **COMPANYON**

## Déroulement de la démarche **COMPANYON**

---

Suite à une étude préliminaire réalisée en octobre 2005, et sur proposition de la Municipalité de Nyon, le Conseil communal a voté, le 22 mai 2006, le crédit destiné à la mise en œuvre de la démarche participative **COMPANYON**. Le lancement officiel de cette démarche a eu lieu le 25 octobre 2006, au cours d'une manifestation publique associant quelque 200 personnes, et en présence de représentants de la Municipalité. Tous les habitants de Nyon avaient été invités à participer à cette démarche, par l'envoi d'un tout ménage notamment.

La démarche s'est déroulée en trois phases principales :

Phase 1 : En novembre et décembre 2006, deux ateliers d'innovation ont réuni chacun quelque huitante participants, durant une dizaine d'heures, afin qu'ils y expriment leurs préoccupations et leurs souhaits relatifs à la vie à Nyon. Les résultats de ces ateliers sont consignés dans des procès-verbaux exhaustifs. En complément, huit ateliers de deux heures destinés spécifiquement aux jeunes ont été organisés, en février 2007, en collaboration avec diverses écoles nyonnaises ainsi qu'avec le Centre d'animation des jeunes. Près de 140 jeunes y ont contribué.<sup>1</sup>

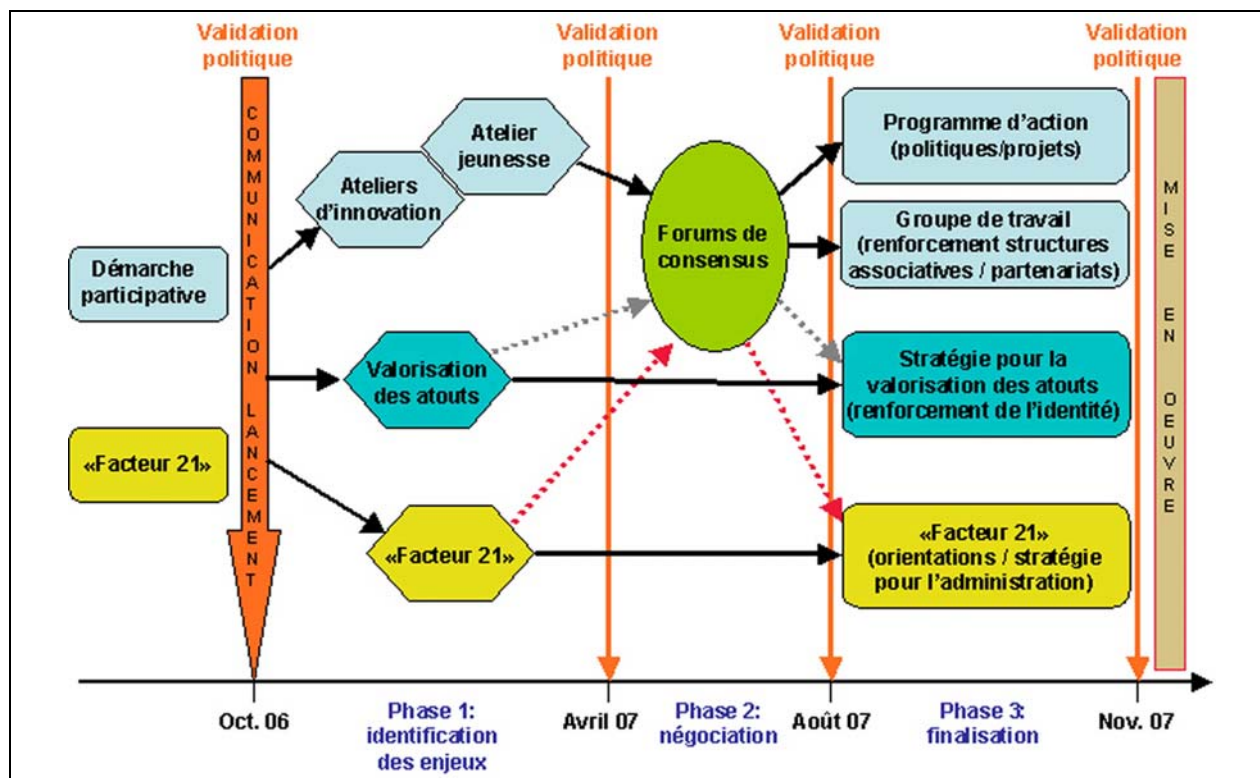
Phase 2 : D'avril à juillet 2007, deux forums de consensus associant chacun 15 à 20 habitants et représentants des milieux associatifs et professionnels concernés se sont réunis au cours de huit séances, avec pour tâche d'affiner et de développer les idées de projets issues de la première phase. Simultanément, un groupe d'une douzaine de représentants de l'économie, du tourisme, de la culture et des sports s'est réuni à cinq reprises afin d'élaborer une stratégie de valorisation des atouts de Nyon. Une série d'axes stratégiques ainsi qu'une soixantaine de projets esquissés dans trois rapports à la Municipalité sont issus de cette seconde phase.

Phase 3 : De juillet à octobre 2007, les services de l'administration nyonnaise ont analysé l'ensemble des projets élaborés sous l'angle de leur faisabilité. Ils ont vérifié les bases légales, consolidé les aspects techniques, identifié les partenaires potentiels, précisés les enveloppes financières et défini des calendriers de mise en œuvre. Ils ont aussi mis en évidence les synergies avec d'autres projets en cours ainsi qu'avec le programme de législature municipal 2006-2011.

Tout au long de la démarche **COMPANYON**, des liens ont été établis avec le processus d'analyse de l'activité administrative sous l'angle du développement durable réalisé simultanément sous le label *Facteur 21*.

---

<sup>1</sup> Tous les procès-verbaux issus de **COMPANYON** sont accessibles sur <http://www.nyon.ch>. Ils peuvent également être consultés auprès du Service de l'administration générale.

Illustration de la démarche participative COMPANYON et de son articulation avec *Facteur 21*

Le programme d'action résultant de COMPANYON a été approuvé par la Municipalité de Nyon en novembre 2007. Il a été soumis au Conseil communal en décembre 2007, afin que celui-ci puisse en prendre acte. La présentation publique des résultats de cette démarche est prévue en février 2008. La phase de mise en œuvre des projets pourra alors commencer.